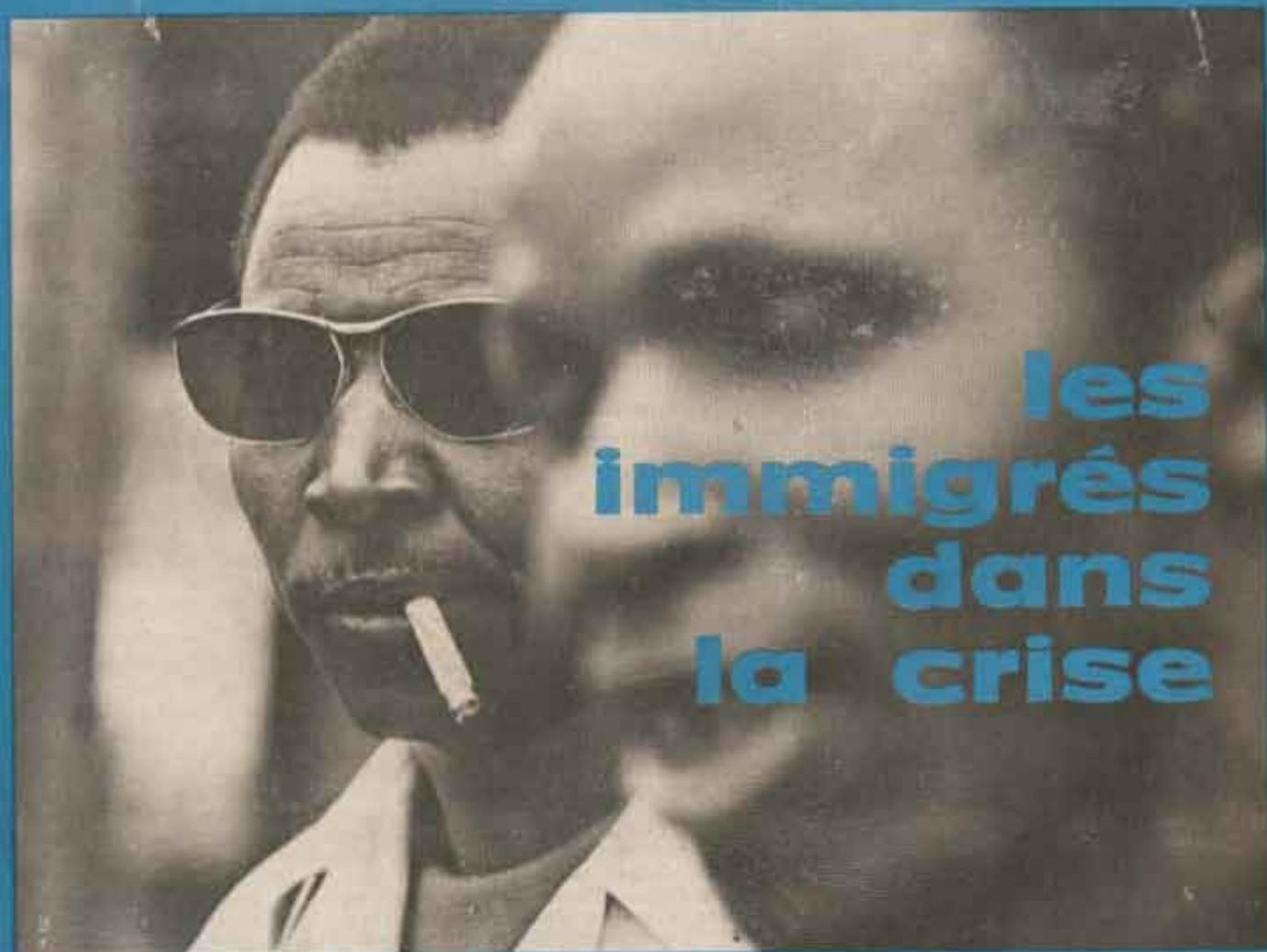


droit & Liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

SEPTEMBRE 1975 ● N° 341 ● 4 FRANCS

RÉPONDEZ A
L'ENQUÊTE DU M.R.A.P.



les
immigrés
dans
la crise

RACISME ET ANTIRACISME
EN LIMOUSIN

AU SOMMAIRE

l'événement

Harkis : trompés une deuxième fois ? p. 4

Après Villejuif p. 5

au fil des jours...

En Afrique du Sud, aux U.S.A., en France pp. 7, 8 et 17

dossier

Le racisme, l'antiracisme et le Limousin p. 9

point chaud

L'enjeu angolais p. 19

enquête

Le racisme, vous connaissez ? p. 21

Et nos rubriques habituelles...

Et le Goulag ?

(...) Sans doute l'assassinat des époux Rosenberg mérite-t-il d'être qualifié d'ignoble, d'odieux parce que provoqué par l'aveuglement, le fanatisme, la prétendue raison d'Etat. Cependant ne devons-nous pas prendre en considération l'avertissement sévère que nous lance A. Soljénitsine dans le premier tome de « L'Archevêque du Goulag » ? N'y aurait-il pas également matière à lutter pour la réhabilitation de dizaines de millions de Soviétiques déportés, torturés, exterminés par un système des plus inhumains et cruels que l'histoire contemporaine ait connu avec le nazisme ? (...). Encore une fois, tentons d'apprécier les événements passés et présents d'une façon plus équilibrée et plus objective que vous ne le faites dans ce dernier numéro. Les Etats-Unis n'ont pas le monopole en matière de répression (...). Lutter contre toutes les atteintes portées aux droits de l'homme sur tous les points du globe, c'est à cette condition primordiale que nous conserverons en France et à l'étranger quelque

autorité morale, qui fait bien souvent défaut aux nations et aux gouvernements.

Stéphane BRET,
Boulogne-Billancourt.

N.D.L.R. — Notons tout d'abord que nous ne saurions, au nom du combat antiraciste, mettre toutes choses sur le même plan. Chaque problème appelle, il nous semble, une analyse particulière. C'est une question de rigueur, d'efficacité dans la lutte que nous menons. Votre lettre suscite plusieurs réflexions. Si le M.R.A.P. a récemment été amené à renforcer la campagne pour la réhabilitation des Rosenberg, c'est à la suite de l'émission qu'A. Decaux et S. Lorenzi ont présentée sur nos écrans, émission qui suscita une vive émotion et la volonté d'agir dans l'opinion publique française. Souvenons-nous que l'antisémitisme a joué son rôle dans leur condamnation.

Nous avons condamné aussi l'antisémitisme dans les procès de l'époque stalinienne, comme nous le faisons encore dans quelque pays que ce soit. On ne peut cependant ignorer que la réhabilitation des victimes du stalinis-

me a été prononcée après le XX^e congrès du parti communiste d'U.R.S.S. en 1956.

Look to Norway

Je me permets de vous signaler une grave omission dans votre récapitulation de la « résistible ascension » du nazisme (Droit et liberté, numéro 339). Il s'agit de l'invasion, le 9 avril 1940, du Danemark et de la Norvège. L'occupation de la Norvège dura plus de 5 ans — jusqu'au 8 mai 1945. La résistance norvégienne a même un moment été « légendaire » — on citait le mot du président Roosevelt « Look to Norway ». (...). C'est un fait que la Norvège (comme le Danemark) a subi sa large part des atrocités et des ravages nazis — surtout au Nord où les troupes allemandes ont pratiqué le système de la terre brûlée, en se retirant devant les soldats russes qui ont libéré le Finmark. (...). Le fait que la flotte marchande norvégienne ait été estimée par les Alliés équivalente à une armée d'un million d'hommes et sa participation en partie à l'invasion de la Normandie ne justifient guère votre omission. Sous toute réserve, il me paraît qu'il y a un certain parallèle entre la résistance française et celle de la Norvège.

Line DEDICHEN,
Oslo, Norvège.

N.D.L.R. — Merci de réparer cet oubli !

droit & liberté

MENSUEL
120, rue Saint-Denis, Paris (2^e)
Tél. 231.09.57 — C.C.P. Paris 6070-98

Directeur de la publication :
Albert LEVY

Rédaction :
Véronique BOUDIER-LECAT
Lucky THIPHAINE

Administration et publicité :
René BRIAND

ABONNEMENTS
• Un an : 40 F
• Soutien : 100 F
Antilles, Réunion, Maghreb, Afrique francophone, Laos, Cambodge, Nouvelle Calédonie : 40 F.
Autres pays : 55 F.
Changement d'adresse : 2 F.

Imprimerie LA HAYE-MUREAUX
Tél. 231-70-14

● éditorial ●

LES IMMIGRÉS DANS LA CRISE

Dans le contexte de la crise économique, les tentatives ne manquent pas de détourner contre les immigrés le mécontentement et l'inquiétude des Français. Pour faire échec au racisme, il faut argumenter sans relâche contre ces falsifications, ces diversions pernicieuses.

L'affirmation selon laquelle le départ massif des travailleurs étrangers réduirait, ou même supprimerait le chômage, cache, sous une apparence logique, une méconnaissance totale des réalités. A supposer que l'on puisse, d'un coup de baguette magique, écarter ainsi un million d'immigrés de leur travail, cela n'en donnerait évidemment pas au million de personnes qui en manquent aujourd'hui. Les emplois recherchés par des femmes, des techniciens, des jeunes sortis de l'école ou de la faculté ne sont pas ceux où l'on cantonne les immigrés. Faut-il croire qu'une « revalorisation » de ces tâches inciterait les Français à s'y consacrer ? Le prétendre, c'est reconnaître qu'actuellement les immigrés sont traités en êtres inférieurs, indignes d'une telle amélioration des conditions de travail et des salaires. Mais surtout, c'est admettre, contre toute vraisemblance, que le patronat pourrait volontairement diminuer ses profits.

Le président du C.N.P.F. déclarait naguère que « les travailleurs immigrés sont un appoint indispensable pour la croissance de notre économie ». Les plus récentes statistiques montrent que le recrutement de main-d'œuvre étrangère, même s'il a baissé sensiblement, n'a pas cessé. Et si certaines sociétés se préparent à investir dans les pays exportateurs de main-d'œuvre, pour exploiter celle-ci sur place, ils ne se soucient guère des conséquences que ce « redéploiement » aura en France même, dans le domaine de l'emploi.

Pour voir clair, il faut aborder le problème sous un angle tout différent, en évitant de prendre les effets pour les causes. Aux Etats-Unis, en Italie et dans bien d'autres pays où la question de l'immigration ne se pose pas comme en France, le sous-emploi s'aggrave tout autant, sinon plus. En fait, ce n'est pas le chômage qui fait la crise, mais l'inverse. On ne peut le traiter en tant que tel, abstraitement ; il ne disparaîtra que si la crise elle-même est surmontée.

A juste titre, les syndicats refusent les discriminations dans les licenciements : c'est tous ensemble, Français et immigrés, que les travailleurs doivent se défendre. Tout est fait, cependant, pour les diviser et obscurcir leur vision, depuis les raisonnements simplistes de spécialistes de l'économie jusqu'aux excitations grossières de spécialistes du racisme. « Minute », entre autres, s'acharne à faire des immigrés les boucs émissaires de tous nos maux : quel paradis serait la France sans leur « invasion » !

A l'analyse lucide de la situation, à la recherche de solutions valables, il s'agit, par tous les moyens, de substituer des peurs, des haines obsessionnelles et aveugles. Pas étonnant si l'on voit resurgir aussi les vieux slogans sur la « domination juive ». L'objectif, la méthode sont les mêmes. Attendons-nous encore à une campagne anti-arabe quand les pays producteurs de pétrole vont décider une nouvelle hausse pour compenser l'inflation, aujourd'hui profitable à leurs clients. La crise persistant, il faut des coupables : n'importe qui, pourvu que ne soient pas mis en cause le système et les hommes qui déterminent effectivement les orientations économiques ! « Un raciste, a dit un jour l'abbé Pierre, est un mutilé qui a peur et qui se trompe de colère... »

Cette situation exige, de la part des militants antiracistes, une vigilance de tous les instants, une activité vigoureuse, étroitement liée aux préoccupations comme aux intérêts de tous, Français et immigrés.

Albert LEVY.

HARKIS :

TROMPÉS UNE DEUXIÈME FOIS ?



C'est sans crainte des photographes que le commando harki opère au camp de Bias...

« Je suis allée au camp de Saint-Maurice-l'Ardoise voir ces Français musulmans que l'on appelle encore harkis, nous écrit la responsable du M.R.A.P. à Nîmes. Voici à peu près ce qu'on m'a montré ou dit :

« Ce camp militaire a été « prêt » au ministère du travail. Mais c'est l'armée qui gère les rares crédits alloués à son fonctionnement. Les améliorations consistent le plus souvent à réparer la clôture, car les 29 ha sont entourés de barbelés... Les habitations ont été longtemps invivables : pas de poste de douches, par de w.-c., murs suintant l'eau, locaux glacials l'hiver, étouffants l'été. Pour avoir un toit (dans la promiscuité), un ménage paye 420 F par mois, on lui alloue 40 kg de charbon en hiver. Le camp lui-même compte 108 hommes, 140 femmes, 496 enfants environ dont 120 sont scolarisés en C.E.S.

« Le camp est pourvu d'une prison. On y a enfermé un gamin de 14 ans pour une pécadille. L'atmosphère est affligeante, c'est un peu l'Algérie du temps du colonialisme. Les directeurs se sont servis de la délation et des ragots pour asseoir leur autorité. Les jeunes gens (garçons et filles) entendent faire respecter leurs parents et eux-mêmes. Ils ne veulent plus du « cahier de permission » et du « re-

gistre des sorties ». Ils ne veulent plus l'assistance mais l'indépendance... »

Ces « citoyens au rabais », « Français musulmans » vivent ainsi depuis 13 ans. Le gouvernement français qu'ils ont servi contre leurs compatriotes pendant la guerre d'Algérie ne leur en a pas été reconnaissant : des milliers d'entre eux ont dû se contenter des camps de travail à encadrement quasi-militaire que sont Saint-Maurice-l'Ardoise dans le Gard ou Bias dans le Lot-et-Garonne.

Sentiment d'avoir été dupés ou simple protestation de dignité, des harkis ici et là réagissent isolément, au coup par coup, employant le moyen extrême de la grève de la faim, par exemple. Sous la pression des jeunes, ces actions s'étaient durcies ces derniers mois jusqu'à la séquestration en juin du responsable du Comité national pour les musulmans français puis du directeur du camp de Saint-Maurice-l'Ardoise.

Mais c'est en août, alors que le gouvernement venait d'annoncer la fermeture des camps (avant fin 1976 seulement, il est vrai...) et des mesures pour faciliter leur « intégration », que les harkis — ou du moins certains d'entre eux organisés en véritables commandos — ont haussé d'un ton

encore leurs actions. Pour atteindre cette fois aux exactions.

L'affaire Kradaoui (toute une campagne orchestrée en France autour du jeune fils d'un harki retenu en Algérie — il lui manquait une autorisation paternelle de sortie, « détail » soigneusement oublié...) fut le prétexte à deux prises d'otages, l'une à l'aéroport de Toulouse-Blagnac, l'autre près de Saint-Maurice-l'Ardoise où 4 travailleurs immigrés algériens furent séquestrés et deux grièvement blessés.

Quelques jours plus tard, le délégué de l'Amicale des Algériens en Europe pour la région de Firminy (Loire) était enlevé et séquestré durant 48 heures au camp de Bias dans le Lot-et-Garonne. Les ravisseurs exigent la libre circulation des anciens harkis et de leurs familles entre la France et l'Algérie. Ils libéreront leur otage sur des promesses de négociations... et peut-être d'impunité, la police n'ayant toujours pas retrouvé les coupables !

Un « plan » anti-algérien

Dans le même temps, le 18 août, trois attentats à la bombe — dont deux ont échoués — étaient organisés contre les ambassades d'Algérie à Rome, Londres et Bonn. En France, dans la nuit du 26 au 27 juillet, trois attentats avaient été commis contre les locaux de l'Amicale des Algériens à Paris, Lyon et Roubaix...

Indiscutablement une opposition anti-algérienne se concerte, cherchant tous les moyens pour mettre à mal l'Algérie indépendante. L'insatisfaction des musulmans français devient dans ce contexte une force d'appoint non négligeable que certains s'entendent à manœuvrer. Arrêtés (mais relâchés très vite) après une série de plasticages dans le Sud-Ouest de la France en juillet, Eugène Ibanès, président de l'Union nationale de défense des intérêts des Français rapatriés d'Algérie (1) et Joseph Ortiz, ancien activiste de l'O.A.S. n'ont pas caché leur sympathie pour un groupe dit des « Soldats de l'Opposition Algérienne » et pour le « plan » qu'il envisageait d'appliquer : l'exploitation du malaise harki en serait-il un maillon ?

Comment expliquer autrement que les harkis aient aujourd'hui redonné toute leur confiance au gouvernement français et pris pour cible les autorités algériennes et les travailleurs immigrés algériens en France ?

« Pour un harki retenu en Algérie, quatre Algériens périront » n'a pas craint de déclarer une organisation de rapatriés musulmans... En dépit de leurs promesses répétées d'assurer la sécurité aux immigrés, les pouvoirs publics ont fait preuve une fois encore d'une étrange impuissance. Il leur appartient de tout faire pour mettre fin à ce climat de haine et de violences, préjudiciable à tous, Français comme immigrés.

V.B.L.

(1) Eugène Ibanès avait également été entendu par la police après l'attentat contre le consulat d'Algérie à Marseille qui fit 4 morts et une vingtaine de blessés en décembre 1973.

APRÈS VILLEJUIF

Le 14 juillet une nouvelle éclatait, aussi inquiétante qu'inhabituelle : des heurts violents entre travailleurs immigrés maliens et algériens avaient fait deux morts et des dizaines de blessés au foyer S.O.N.A.C.O.T.R.A. de Villejuif (Val-de-Marne).

La municipalité de Villejuif, dont des représentants s'étaient rendus au foyer dès les premiers affrontements, n'a pas obtenu l'aide de la préfecture pour éviter le drame : quand la police est intervenue, Ali Bouras et Salah Geroud étaient morts.

« Dès le moment où les autorités préfectorales et ministérielles ont pris la décision d'imposer à la S.O.N.A.C.O.T.R.A. la cohabitation des communautés algériennes et maliennes, nous sommes intervenus contre cette politique de concentration, d'agglutination qui provoque des ghettos où les coutumes et les habitudes des uns et des autres se heurtent parce qu'elles ne peuvent s'épanouir » a expliqué la municipalité par voie d'affiches à toutes la population de Villejuif.

Contrairement à certaines déclarations officielles, ce sont bien en effet les conditions d'accueil et de logement faites à la main-d'œuvre étrangère en France qui sont ici en cause. Et particulièrement en ce qui con-



Le foyer de Villejuif au lendemain du drame.

cerne les foyers d'hébergement, leur insuffisance (150 000 lits en 10 ans alors qu'il en faudrait 800 000), leur entretien défectueux, leur encadrement disciplinaire, la cohabitation enfin dans un ghetto multinational mais coupé de la population française.

D'autres faits récents ont montré la tragique réalité de ce problème de logement : au foyer S.O.N.A.C.O.T.R.A. de Saint-Denis, après un an de lutte pour la refonte du règlement intérieur et le droit d'avoir des délégués les locataires sont traduits en justice.

menacés d'expulsion ; au foyer de l'A.D.E.F. de Dreux, l'adjoint au chef de centre est licencié pour avoir pris la défense des immigrés face à la direction.

Après le drame de Villejuif, les travailleurs maliens ont été évacués du foyer pour éviter de nouveaux incidents. Comment ont-ils été relogés ? En grande banlieue, loin de leur lieu de travail, ou dans un centre pour clochards à Paris dont les heures d'ouverture ne permettent pas à ceux qui travaillent la nuit de rentrer le jour !

François, Antoine, dit Pierre Clementi

Au matin du 17 septembre 1974, la population d'Annecy voyait les murs de sa ville salis par des affiches racistes signées de « Comités d'action européenne », dont le contenu invitait les habitants à réagir contre les « allogènes » venus leur prendre leur travail, agresser les femmes, dilapider les commerçants ; « Ne vous laissez pas paralyser par l'accusation de racisme, organisez-vous », concluaient-elles (« Droit et liberté », n° 333).

L'association Foyer du travailleur étranger portait aussitôt plainte auprès du Parquet. Le M.R.A.P. se constituait partie civile.

Le 14 janvier 1975, un certain Clementi François, Antoine, dit Pierre, était inculpé après avoir été identifié à la suite de l'audition de l'imprimeur des affiches. Pierre Clementi n'est pas un inconnu. Son activité raciste remonte à 1934 pour ne jamais s'interrompre jusqu'à aujourd'hui. N'écrivait-il pas en 1949, aigri par la victoire contre le nazisme, que « La race blanche, non seulement doit chercher à se conserver, mais encore à s'améliorer et surtout à enrayer sa tendance actuelle à la décadence physiologique », « Il sera même difficile de trouver encore vivant un adversaire aussi qualifié que moi du judaïsme international », poursuivait-il ! (1).

De plus, ses activités et ses écrits racistes publiés dans le journal d'extrême droite « Le Combat européen » ne laissent aucun doute sur ses intentions. Pierre Clementi a d'ailleurs pris toute la responsabilité de la rédaction et de la diffusion de l'affiche, et a même persévéré dans son œuvre raciste avant et pendant le procès qu'il dénonçait dans un tract comme « une parodie de justice ».

Pierre Clementi a été déclaré coupable le 4 juillet 1975 par le tribunal d'Annecy aux termes de la loi antiraciste du 1^{er} juillet 1972 et condamné à une amende de 3 000 F. Obligation lui a été faite d'insérer le jugement dans la presse parisienne et savoyarde.

(1) « La troisième paix », éditions « La Jeune Europe », 1949.

**TRAVAILLEURS
FEMMES
COMMERÇANTS
JEUNES**

ne vous laissez pas PARALYSER par l'accusation de RACISME

vous avez le droit de vous organiser pour vous DÉFENDRE. ne vous laissez pas INTIMIDER ! adhérez aux

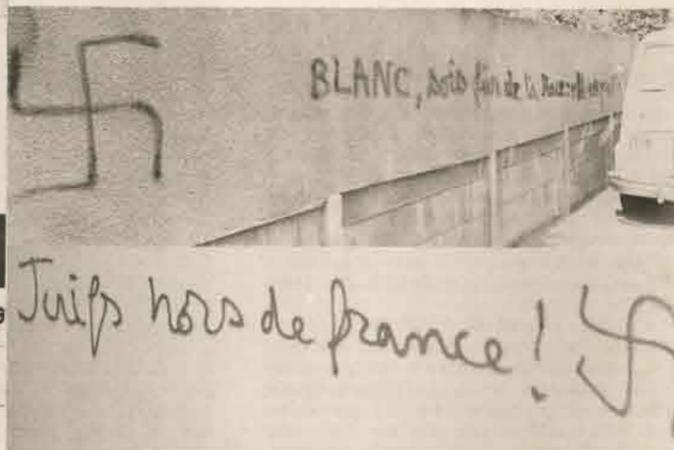
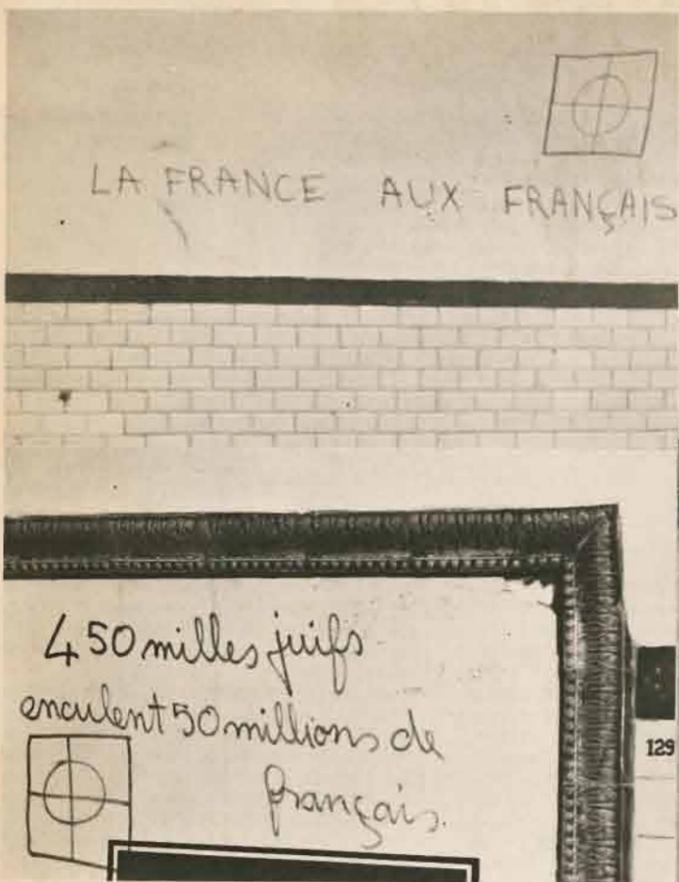
Comités d'Action européenne
8, P. 157 75523 - PARIS - CEDEX II

Faites circuler « LE COMBAT EUROPÉEN » en vente partout 7 F.

EUROPEENS

Seront-ils blanchis ?

Droit et liberté



P. de St-Jean

Ces photos ont leur place dans notre rubrique « l'événement ». On peut les trouver banales, car c'est tous les jours que des inscriptions de ce type blessent les yeux, le cœur et la raison. Mais feindre de ne pas — ou plus — les voir serait cautionner ces infâmes campagnes qui prétendent exprimer ce que pensent les Français ou leur dicter, anonymement bien sûr, un racisme contraire aux intérêts de tous.

Les deux inscriptions à droite ont été relevées en juillet à Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine), la première face au marché, la deuxième dans le hall d'entrée de la piscine. Les deux à gauche nous ont été signalées aux stations de métro Télégraphe et Rambuteau par un Français, qui s'est fait agressé pour avoir surpris l'un des auteurs de cette odieuse littérature. Les murs, comme ces auteurs, seront-ils blanchis ?

IL FAUT LIBERER BREYTENBACH

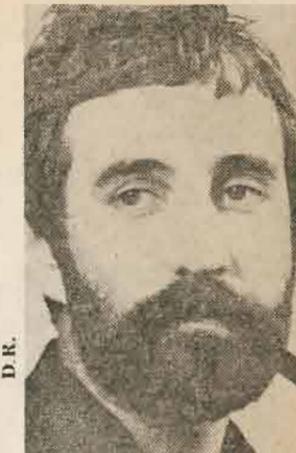
Breyten Breytenbach a été arrêté en Afrique du Sud sous l'inculpation de « terrorisme ». Son crime réel : une opposition inébranlable à l'apartheid.

Les dirigeants de la République sud-africaine ne peuvent accepter le courage de Breytenbach, ce Blanc afrikander, le plus grand poète de langue afrikaans et peintre de renommée mondiale, qui a choisi la lutte pour la liberté. Mari d'une « non-Blanche » (Vietnamienne), longtemps indé-

sirable dans son propre pays, de retour au Cap, il a poussé l'« impudence » jusqu'à déclarer devant un parterre de ministres : « Le racisme coule profondément dans nos veines, alors que nous sommes un peuple de bâtards et que notre langue est bâtarde, nous sommes obsédés par la pureté ».

Le lendemain, la presse de droite titrait : « Breytenbach nous traite de bâtards !... »

Aujourd'hui, le poème le plus lyrique de Breytenbach est ressenti, en Afrique du Sud, comme un acte politique de résistance à l'oppression. Tout doit être fait pour empêcher que sa voix ne soit étouffée et sa vie menacée dans les prisons sud-africaines.



D.R.

« Points communs » entre la France et l'Afrique du Sud...

Faisant mine de lâcher d'une main ce qu'il retient de l'autre, M. Valéry Giscard d'Estaing annonce avec fracas que la France « diminuera » ses ventes d'armes à l'Afrique du Sud. Et TF 1 de nous révéler ce commerce scandaleux sur lequel elle a toujours été si savamment muette. Les choses auraient-elles donc changé ? Entre l'annonce par le ministre de la Défense d'Afrique du Sud, le 27 août 1961, de la construction sous licences du véhicule blindé « Panther » et les déclarations du président français en 1975, quatorze années ont passé, quatorze années qui ont permis à l'Afrique du Sud d'acquérir les armements les plus sophistiqués, de former ses propres techniciens et de mettre sur pied une industrie d'armement parmi les plus puissantes du monde. La France a fourni entre autre des « Mirage », des hélicoptères de tout calibre, des transporteurs, toutes sortes de missiles et des sous-marins (1). Les profits commerciaux de ces transactions furent très élevés. Les ventes d'armement étaient encouragées au plus haut niveau. Ainsi la Banque de France a longtemps accordé un crédit annuel de 120 millions de dollars à 6,5 % à l'Afrique du Sud pour l'achat d'armes (2).

L'O.N.U. soit dotée des moyens nécessaires pour faire reculer ce régime inhumain. Les propos tenus par M. André Rossi, porte-parole du gouvernement à l'occasion d'un dîner offert par le ministre sud-africain des Affaires étrangères, qui trouvait les échanges franco-sud-africains encore « trop faibles », témoignent de la volonté gouvernementale d'accroître les exportations de matériels et l'envoi de techniciens français. M. Rossi trouvait même que la France et l'Afrique du Sud « avaient nombre de points communs ».

L'attitude de la France est d'autant plus inquiétante que la presse a révélé que derrière les mouvements « séparatistes » du Cabinda angolais se trouvaient certains intérêts français, que des contacts entre les soi-disant mouvements de libération angolais F.N.L.A. et UNITA d'une part et la présidence de la République Française d'autre part, ont été pris, que le chef tribal sud-africain (ambassadeur itinérant de l'apartheid) Kaiser Matanzima a été invité à Paris par le Quai d'Orsay. Notre diplomatie n'est donc pas absente de la scène africaine au Sud de l'Equateur.

Mais de quel côté ? Les propos tenus par le Président de la République à Kinshasa pourraient faire croire que la France se tient désormais du côté de ceux qui luttent pour leur liberté contre l'exploitation et le mépris raciste ; hélas les prises de position quotidiennes du gouvernement montrent le contraire. Ainsi non seulement il n'a jamais élevé la voix pour appuyer les revendications des Africains de Rodhésie (Zimbabwe) qui luttent contre la politique raciste de Ian Smith, mais il permet, encore aujourd'hui, au bureau d'information de ce même Ian Smith de diffuser sa propagande raciste en plein Paris.

(1) « Entre 1961 et 1969, la France a fourni pour une somme de 170 millions de dollars d'armes à l'Afrique du Sud soit environ 45 % des importations d'armes de ce pays », (« Le commerce d'armes avec le Tiers-Monde », publié par le SIPRI, Stockholm, 1971). Un tableau des ventes d'armes se trouve dans la brochure de l'African National Congress « L'apartheid et la France », qu'on peut se procurer à « Droit et Liberté » (5 F l'exemplaire).

(2) « Parole et Société », nouvelle série, n° 1, 1972, p. 59, note 1.

● action ●

Comment poursuivre un dancing qui refuse les « non-blancs » ?

Le responsable du comité local du M.R.A.P. à Dunkerque nous a suggéré d'expliquer dans « Droit et Liberté » comment s'y prendre pour que le directeur d'un dancing refusant l'entrée aux Arabes ou aux noirs soit poursuivi. « Car, à mon avis, précise-t-il, il s'agit plus de militer que d'attendre que les victimes viennent se plaindre ».

Lui-même s'étant assuré d'un témoin s'est présenté en juillet au dancing « Tip Top », digne de mer à Dunkerque qui, avait-il appris, n'admet pas les Nord-Africains et les personnes « de couleur ». Il a

pu effectivement constater les refus et les victimes ont pu porter plainte.

Voici donc ce qu'il faut savoir et faire en pareil cas (ou en d'autres comme le refus de service dans un café, le refus d'un emploi ou d'un logement, etc.) :

— D'abord s'assurer d'au moins deux témoins pour constater les faits.

— Rédiger ensuite une plainte au procureur de la République du tribunal de grande instance dont dépend la localité. Cette plainte doit être portée pour contrevention à la loi du 1^{er} juillet 1972 sur le racisme et doit bien spécifier la motivation

raciste du refus. C'est la victime de préférence qui porte plainte, ou à défaut le M.R.A.P., ou les deux (constitution de partie civile).

— Joindre si possible les déclarations écrites des témoins avec photocopie de leurs cartes d'identité. Préciser en tout cas leur nom et adresse, ainsi évidemment que les nom et adresse de ceux contre qui la plainte est déposée. Un double sera conservé de tout ce qui est envoyé. L'envoi sera fait en recommandé.

— Une assistante sociale, une organisation militante, etc. peuvent évidemment aider à trouver un avocat qui déposera la plainte...

La coupe du racisme ?

L'équipe de France de rugby a donc fait une tournée en Afrique du Sud malgré les nombreuses protestations. La seule justification que la Fédération Française de Rugby et une certaine partie de la presse trouvaient à cette tournée était qu'elle permettait à des joueurs « non-blancs » d'Afrique du Sud de jouer pour la première fois avec des joueurs blancs dans une équipe unique. Après ce match, les dernières illusions ont été levées. L'envoyé spécial de « France-Soir » a lui-même dénoncé la supercherie en admettant que cette exhibition ne changeait en rien le caractère du sport sud-africain. Mais toutes les critiques ne semblent pas avoir entamé la résolution de la F.F.R. de tout faire pour porter secours aux sportifs de l'apartheid rejetés par le monde entier. Déjà des équipes sud-africaines sont invitées en France pour les prochaines années : des Blancs et même des « non-Blancs ». De même, la Fédération Française de Tennis, en compagnie des fédérations des Etats-Unis et de Grande-Bretagne, veut à tout prix maintenir l'Afrique du Sud dans la Coupe Davis. Les protestations des organisations antiracistes ont commencé à porter leurs fruits, comme en témoigne le retrait de l'Afrique du Sud à la dernière minute du Tournoi junior d'Echecs, à Creil, en juillet dernier.

**Été
de lutte
à Boston**



D.E.

De nouveaux affrontements se sont produits au mois d'août à Boston (U.S.A.) entre noirs et blancs. Une famille noire étrangère à la ville avait osé se rendre sur une plage de Boston sud, quartier blanc de la ville. Elle fut violemment prise à partie. Plusieurs centaines de noirs tentèrent les jours suivants de conquérir le droit de profiter de cette plage publique, droit qui leur fut contesté par la force par un millier de blancs...

Le Comité contre le racisme (C.A.R.) implanté aux U.S.A. et au Canada a contacté le M.R.A.P. à cette occasion, lui faisant part de son inquiétude à la veille de la rentrée scolaire à Boston. Le « busing » ou tentative d'intégration scolaire entre les communautés blanches et de couleur a été violemment combattu tout au long de cette année par une partie de la population blanche : attaques à coups de pierres d'autocars scolaires, attentats contre les logements occupés par des noirs dans les quartiers blancs, agressions dans les rues, descentes dans des réunions d'organisations « intégrées » (multiraciales), etc. se sont succédés ces derniers mois.

Selon le C.A.R., une organisation de « défense » blanche, le R.O.A.R. (dont le nom signifie : « Restaurez nos droits aliénés »...) qui alimente la campagne raciste a de nombreux membres au conseil municipal de Boston et bénéficie de complicités dans la police. Ouvertement nostalgiques de l'hitlérisme et partisans du Ku Klux Klan, ses disciples prétendent parler au nom des « vrais Américains », cherchant manifestement à créer la division au moment où la crise économique et particulièrement la montée dramatique du chômage sont durement ressenties par la population.

Un « été de lutte » a été organisé à Boston par le C.A.R. pour réagir contre cette dangereuse offensive raciste et fascisante. En France, la presse et des personnalités françaises ont été alertées conjointement par le M.R.A.P. et le C.A.R. Le M.R.A.P. est également intervenu auprès des autorités de Boston et du gouvernement américain.

MAIN BASSE SUR UN PASSEPORT

Le nom de Mongo Beti est bien connu de tous ceux qui portent quelque intérêt, soit aux choses de l'Afrique, soit au monde des lettres.

C'est celui d'un des plus grands écrivains africains « francophones ». Il se situe parmi les romanciers et nouvellistes qui, les premiers, dans les années cinquante, portèrent témoignage pour leurs peuples ; leur réalisme critique contribua à dévoiler la réalité du colonialisme, telle qu'elle était vue et vécue par les colonisés. Après avoir gardé un long silence depuis « le pauvre Christ de Bomba », « Mission terminée » (qui lui valut le prix Sainte-Beuve), « le Roi miraculé » et sous le nom d'Eza Boto, « Ville cruelle », Mongo Beti vient de publier deux romans (1974) : « Remember Ruben » (Éditions 10/18) et « Perpétue » (Buchet-Chastel) qui montrent que son talent n'a rien perdu de sa vigueur et qui donnent de l'Afrique néo-coloniale un tableau extraordinaire de vie et de vérité, amer, tendre et ironique.

Établi en France depuis plus de quinze ans, Mongo Beti y exerce le métier de professeur. Titulaire du C.A.P.E.S. en 1959, de l'agrégation de lettres en 1966, il enseigne dans un lycée de Rouen. Il est marié à une Française, père de famille nombreuse.

Comme chacun le sait, pour être fonctionnaire titulaire en France, il faut être de nationalité française. Cette nationalité fut reconnue en 1946 à tous les ressortissants de l'ex-empire colonial français.

Et voici que fin mai 1975, Mongo Beti est avisé que cette nationalité ne lui est désormais plus reconnue ; il est sommé de restituer le passeport français dont il est titulaire.

Que s'est-il passé ?

Mongo Beti est originaire du Cameroun. Le Cameroun, colonie allemande avant la Première Guerre mondiale, fut partagé en 1920 entre la France (qui en reçut l'essentiel) et l'Angleterre.

Comme ailleurs, le mouvement de libération nationale y prit son essor au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La lutte y fut conduite par l'Union des Populations du Cameroun (U.P.C.).

Comme ailleurs, ce mouvement fut frappé par la répression coloniale. Répression qui se poursuivit après la mise en place en 1960 d'un « gouvernement » à la dévotion de l'ancienne puissance colonisatrice.

Après de nombreuses persécutions, l'U.P.C. fut mise hors la loi en 1954 ; ses dirigeants historiques furent assassinés les uns après les autres : son secrétaire général Ruben Um Nyobé, abattu par une patrouille militaire française en 1958 ; son président le docteur Félix-Roland Moumié, empoisonné à Gende en 1960 par un agent des services secrets français, William Bechtel (dont le procès est en cours devant la justice helvétique) ; son vice-président Ernest Ouandié exécuté en 1972 au Cameroun après un scandaleux « procès » où il avait pour co-accusé un évêque.

Au lendemain de cette affaire, Mongo Beti publiait chez Maspéro un petit livre : « Main-basse sur le Cameroun », retraçant le martyre de son pays natal. Cela déplut à M. Marcellin, alors ministre de l'Intérieur, qui fit saisir et interdire l'ouvrage.

Cette procédure est illégale, sauf s'il y a atteinte aux bonnes mœurs, ou si l'ouvrage est de provenance étrangère. C'est ce second prétexte qui fut invoqué. Mais le livre ayant été imprimé et publié en France, son auteur étant citoyen français, il était difficilement soutenable. A moins d'enlever cette citoyenneté à l'auteur. Et voilà pourquoi aujourd'hui on lui dénie.

Il s'agit en même temps de faire porter sur l'auteur la menace d'une expulsion, avec toutes ses conséquences sur sa vie familiale et professionnelle. Et ainsi de le faire taire.

Il faut multiplier les interventions auprès du ministre de l'Intérieur, auprès du président de la République, pour que cesse immédiatement une persécution dont l'odieux le dispute au ridicule, pour que soit explicitement reconnue à Mongo Beti la nationalité française qui lui appartient selon la loi et que nul ne lui a contestée depuis quinze ans.

Jean SURET-CANALE.

dossier

**Le racisme,
l'antiracisme,**

La vigueur et l'efficacité de la lutte contre le racisme sont renforcées quand elle est menée, non par des personnes qui restent isolées et ignorées, mais par un groupement, par un comité local. Les adhérents du M.R.A.P. et les abonnés à « Droit et Liberté » de Limoges ont donc décidé, au début de cette année, d'unir leurs efforts en participant, avec les organisations intéressées, à une conférence de presse sur les travailleurs immigrés, en faisant projeter le film de Roger Louis « Etranges étrangers », en invitant M^r Fred Hermantin à animer une conférence sur le thème « Les Français sont-ils racistes ? » et en tenant un stand à la Fête de la Fédération socialiste et à celle de la Fédération communiste.

Et voici qu'à l'initiative du comité local, plusieurs journalistes limousins relèvent, par ce dossier diversifié (mais qui ne vise pas à être exhaustif) à la fois des manifestations de tolérance et des manifestations de refus des différences, dans une région où la campagne pénètre jusqu'au cœur de Limoges, si tant est que le racisme, en Limousin comme dans les banlieues industrielles, tire une supériorité ou une infériorité de différences physiques ou psychologiques évidentes.

Ce dossier, à caractère régional, contribue à faire progressivement admettre que les différences de couleur, d'origine, de religion ne sont pas des signes d'inégalité, mais d'égalité. Merci aux journalistes qui nous ont aidé à l'élaborer.

Jacques CHEVASSUS

secrétaire du comité local du M.R.A.P. de Limoges.

**et le
LIMOUSIN**



D.R.

23 000 TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

Des années durant, le Limousin a été la lanterne rouge des 21 régions françaises ; plus frappée que tout autre par la concentration économique et géographique qui a hypertrophié la région parisienne, victime de la logique capitaliste qui enrichit les riches et appauvrit les pauvres, elle a perdu 30 % de sa population depuis le début du siècle. Et si, aujourd'hui, elle n'est plus la dernière en presque tout, c'est simplement parce que la Corse, récemment promue au rang de région, s'est trouvée de fait installée à la dernière place.

Des siècles durant, les travailleurs limousins furent les « bougnoules » de l'intérieur ; ils émigraient à la belle saison pour être maçons, tailleurs de pierre, paveurs ou cochers de fiacre ; puis ils restèrent à Paris ou à Lyon, dont ils formèrent la classe ouvrière naissante. Et le Limousin, peu à peu, perdit ses forces vives. Si bien qu'aujourd'hui, il est devenu terre d'immigration.

En agriculture, la dépopulation a été telle que le Limousin a accueilli des « migrants » — Bretons, Normands, voire Belges et Néerlandais. Pour les autres activités, c'est par l'arrivée croissante de travailleurs étrangers que le Limousin a cessé de se dépeupler, pour la première fois depuis près d'un siècle, entre les recensements de 1962 et 1968. Aujourd'hui, bien que la population étrangère en Limousin — près de 23 000 (travailleurs et leur famille) sur un total de 740 000, soit 3 % environ — reste inférieure à la moyenne nationale (6 % environ), c'est elle qui a permis de combler un important déficit en main-d'œuvre : les Portugais dans la porcelaine et les travaux agricoles, les Turcs dans le forestage, les Nord-Africains dans le bâtiment et la métallurgie, ont constitué un apport non négligeable. Maintenant, ils sont les premières victimes de la crise et du chômage ; ce qui n'apparaît pas toujours dans les statistiques car ces travailleurs, vulnérables, mais aussi discrets et mobiles, quittent souvent la région sans se manifester ni faire valoir leurs droits (1).

Or, si l'on connaît maintenant de longue date la situation et les problèmes de l'immigration dans la région parisienne et dans les

grands centres industriels, les problèmes de la main-d'œuvre étrangère dans les régions à dominante rurale comme le Limousin sont très peu connus. Ils se manifestent pourtant de façon particulière ; et le racisme, s'il y est moins apparent qu'ailleurs, peut, dans certaines conditions, s'y manifester spectaculairement. C'est pourquoi il est nécessaire d'y regarder de plus près.

LE LIMOUSIN



Première communauté étrangère : celle des Portugais qui représentent 60 % des 23 000 immigrés (2). Pour la plupart, ils viennent en famille, et se fixent, de préférence, dans le Sud-Ouest. En Limousin, ils sont plus nombreux à Brive qu'à Limoges, qui est pourtant la capitale économique de la région. Brive, « riant portail du Midi », est plus ouverte sur l'Aquitaine que sur le Massif Central ; par ailleurs, les activités agricoles et annexes (cultures de fruits et légumes, qui demandent beaucoup de main-d'œuvre ; conserveries, etc.) semblent y attirer l'immigration portugaise ; autour de Brive, des villages entiers sont maintenant peuplés de Portugais qui vivent en familles (très)

nombreuses, et qui ont amené à leur exubérance, leur longs palabres et leur jeu de « palette ».

Recherchés dans l'agriculture, les Portugais le sont aussi dans la porcelaine, vieille industrie limousine où la maigreur des salaires décourage la main-d'œuvre française. On a ainsi vu des firmes aussi prestigieuses que Haviland porter plus haut la renommée de la porcelaine

Au cœur de la France, trois départements : La Haute-Vienne, La Corrèze, la Creuse. Une région déshéritée, affaiblie par un exode rural incessant : 1 million d'habitants en 1900, 750 000 aujourd'hui.

Capitale : Limoges (160 000 habitants) ; villes principales : Brive (60 000 habitants), Tulle (28 000 habitants).

Région essentiellement rurale, 50 % de la population active y vit de l'agriculture (15 % en France). Elevage bovin (la race limousine, qui exporte des reproducteurs dans 25 pays, dont les U.S.A., l'Australie, l'U.R.S.S., la Chine populaire, etc.) et ovin ; énergie hydro-électrique ; porcelaine ; métallurgie ; électronique.

Le Limousin est surtout riche en uranium : 40 % des réserves françaises, et les recherches y continuent.

limousine grâce à ces décorateurs et ouvriers portugais.

Groupée dans des villages ou dans des quartiers, cette immigration-là est, en Limousin, la plus visible, et la moins acceptée. Le bassin de Brive a atteint les 10 % de population étrangère (portugaise dans sa quasi-totalité) qui annoncent, selon certains sociologues du racisme, le seuil dangereux. Il est certain qu'aujourd'hui en Limousin, le racisme quotidien est essentiellement anti-portugais. Les bandes bagarreuses qui écument de temps à autre les bals du samedi soir, surtout autour de Brive, mais aussi parfois à Limoges et dans les zones plus rurales, font volontiers la chasse aux Portugais.

Seconde immigration en importance : celle des Nord-Africains, Algériens d'abord (1 639 pour la région), Tunisiens et Marocains ensuite (1 408). Si les Portugais se groupent volontiers en colonies dans les campagnes, l'immigration nord-africaine, elle, est surtout urbaine ; elle est groupée pour l'essentiel à Limoges ; elle est surtout employée dans la métallurgie et le bâtiment ; c'est-à-dire deux secteurs particulièrement frappés par la crise.

Nord-Africains : surtout en ville

L'immigration nord-africaine, et surtout algérienne est, pourrait-on dire, la plus « aguerrie » à la vie en France. C'est elle qui a subi les manifestations les plus violentes de racisme dans le passé, et aussi la répression aveugle qui a frappé à l'époque de la guerre d'Algérie tous les Nord-Africains de « métropole ». Même si cette époque est maintenant éloignée, elle a laissé des leçons durables : les travailleurs nord-africains sont discrets, « couleur de muraille ». Ils ont aussi une habitude plus grande des luttes ouvrières : ils sont dans les actions, ils ont parfois des responsabilités syndicales, ils participent aux meetings (3). Non certes qu'ils soient intégrés, qu'ils ne soient pas victimes de mesquineries racistes (du tutoiement insultant au refus de service), et que le ghetto psychologique et moral ne leur soit pas pesant. Mais, au moins au niveau de leur vie professionnelle et de leurs combats de travailleurs, les rapports des Nord-Africains avec la population limousine semblent aujourd'hui poser moins de problèmes que ceux de la communauté portugaise. Dans cette ville de vieille tradition ouvrière qu'est Limoges, l'Amicale des Algériens entretient des rapports fraternels avec les organisations ouvrières. Et lorsque, l'an dernier, un jeune Algérien fut victime de brutalités policières (voir notre encadré, p. 12), les voix s'élevèrent nombreuses, non seulement pour dire leur réprobation, mais pour empêcher cette affaire de s'étouffer comme tant d'autres.

Ensuite viennent, en importance, ces immigrations que l'on peut qualifier de « fossiles », parce qu'elles sont de vieille date et qu'elles sont en voie d'absorption. Les 3 000 Espagnols, 1 100 Italiens et 500 Polonais qui vivent en Limousin sont

LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS EN LIMOUSIN

	CORREZE	CREUSE	H-VIENNE	REGION
Portugais	8 488	1 180	3 808	13 476
Espagnols	1 630	229	996	2 855
Algériens	326	59	1 254	1 639
Maroc., Tunisiens	509	170	729	1 408
Italiens	485	351	335	1 171
Polonais	138	161	156	455
Divers	822	389	633	1 844
TOTAL	12 398	2 539	7 911	22 848

• Chiffres de l'I.N.S.E.E. au 1^{er} janvier 1974. Les données officielles du recensement de 1975 ne sont pas encore connues. En raison de la crise et du chômage, qui atteint en premier lieu la main-d'œuvre immigrée, elles devraient être sensiblement égales. Ces chiffres ne comprennent pas les travailleurs antillais ou réunionnais (environ 300 pour l'ensemble de la région).

Le point de vue d'un syndicaliste

Pourquoi l'immigration ? Le secrétaire du Comité régional C.G.T. du Limousin répond (1) :

« Après les échecs successifs de la politique de colonisation en Asie et en Afrique qui s'est terminée souvent tragiquement pour bon nombre d'hommes, de femmes et d'enfants, le Gouvernement et le patronat ont eu recours à la politique d'immigration pour maintenir leur politique antisociale.

Les travailleurs immigrés sont, à l'origine, sollicités par des propositions alléchantes qui masquent les réalités économiques, sociales et politiques d'un tel choix.

Ces travailleurs sont utilisés surtout pour tenter de diviser la classe ouvrière et mener la politique de bas salaires.

N'est-il pas significatif d'observer dans certaines corporations, telles le bâtiment et l'agriculture par exemple, les salaires anormalement bas pratiqués dans notre région. Lorsqu'on sait que ces deux secteurs emploient un fort pourcentage de travailleurs immigrés, on ne peut s'empêcher de faire une relation de cause à effet.

Bien entendu, les choses sont présentées de façon bien différente, et tous les problèmes que peuvent rencontrer les pays capitalistes sont immédiatement rejetés sur ces travailleurs ou sur leur pays :

« La crise du pétrole, c'est la faute aux Arabes... »

« On licencie, c'est parce qu'il y a trop de travailleurs immigrés dans notre industrie. »

Avec de tels mensonges, patronat et Gouvernement tentent de rejeter leurs responsabilités sur le dos des travailleurs et en priorité sur celui des travailleurs immigrés ; c'est leur façon de mener « leur politique sociale ».

La C.G.T. lutte depuis longtemps pour que cessent les discriminations dont sont victimes les travailleurs immigrés en matière d'accueil, de logement, d'alphabétisation et d'action éducative.

Nous demandons le vote d'une loi instituant le statut de l'immigré qui accorde à ces travailleurs les mêmes droits qu'aux autres travailleurs, avec en plus des dispositions particulières tenant compte des difficultés que rencontrent nos frères de travail notamment en matière de langage (2).

De même, nous demandons que cessent les discriminations sociales, de salaires, de libertés syndicales ou politiques ; enfin nous demandons que la loi interdise et sanctionne réellement les menées racistes et xénophobes. »

(1) Bien entendu, le M.R.A.P. travaille également avec l'Union régionale C.F.D.T. Son secrétaire n'a pu être contacté pour ce dossier en raison des vacances.

(2) Une anecdote signalée par le secrétaire du Comité régional C.G.T. : Un ouvrier immigré du bâtiment va porter à la Sécurité sociale son dossier d'accident du travail, dossier qui se révèle incomplet. L'employé lui dit : Il y manque un volet. Le travailleur revient avec une perstienne sous le bras : son accident avait été provoqué par un volet !

presque tous là depuis avant la guerre; ils avaient été chassés de leur pays par le fascisme ou la misère, et ils ont fait souche là où ils se sont installés; ils ont épousé des Françaises, leurs enfants sont français. Ils ont payé souvent très lourdement, durant la Résistance, le droit de vivre dans leur région d'accueil et sont aujourd'hui, sans problèmes autres qu'individuels, des Limouxais à part entière.

Divers : Turcs et Noirs

Reste la catégorie de ceux que les chiffres officiels désignent sous le nom de « divers » : 2 000 environ, pour l'ensemble de la région. A quelques exceptions près (quelques Allemands, Britanniques ou autres nationalités nord-européennes) il s'agit des immigrations les plus déshéritées : Africains noirs et surtout Turcs.

Les Turcs sont très recherchés; « robustes et peu exigeants », comme disent les circulaires intérieures de grandes entreprises du bâtiment, ne parlant pas français, ils sont dans une situation souvent dramatique. L'Office national d'immigration en a amené un nombre croissant en Limousin (4 en 1969, 81 en 1970, 157 en 1971), comme ailleurs. Mais la plupart sont venus clandestinement dans des conditions illégales; il existait de véri-

tables filières qui, par l'Allemagne fédérale et le Luxembourg, amenaient vers le Sud-Ouest une main-d'œuvre destinée surtout au bâtiment et aux exploitations forestières. Il y eut en Limousin quelques scandales : un groupe de bûcherons turcs qui, sous prétexte qu'ils étaient logés et nourris (un peu de paille dans une écurie, et un sac de pommes de terre) ne touchaient qu'un salaire fortement amputé; d'autres qui furent pratiquement expulsés sans avoir été payés, etc. Actuellement encore ces travailleurs, qui vivent dans un isolement moral et même linguistique total, sont inorganisés, très vulnérables, ignorants de toute la législation du travail, et leur sort quotidien reste mal connu, même de leurs camarades de travail français.

Enfin, il y a le problème de l'immigration des départements et territoires d'outre-mer, les Antilles, la Guyane, la Réunion. Théoriquement Français à part entière; pratiquement contraints à l'exil par la réalité coloniale, les travailleurs des D.O.M.-T.O.M. découvrent quand ils arrivent en « métropole » la nullité de leur citoyenneté. Le racisme est souvent la première occasion de cette amère découverte. En Limousin, ils sont 250 à 300, pour la plupart concentrés à Limoges.

Telle est la réalité de l'immigration en Limousin. Une réalité sans

Six C.R.S. condamnés

Les violences racistes sont assez rares à Limoges. « La ratonnade des Casseaux » — comme on l'a appelée — n'en a été ressentie qu'avec plus d'indignation. Elle a eu lieu, il y a maintenant plus d'un an mais n'a été définitivement jugée que le 5 juillet dernier.

L'agression remonte au 20 juillet 1974. Ce soir-là, un jeune Algérien de 23 ans, Abdel Malek Zemani est attaqué par six C.R.S. de Toulouse. Frappé à coups de poings américains et de bouteilles, il souffre d'une fracture de la mâchoire et de plaies au visage : trois mois d'incapacité de travail. Le jeune homme doit peut-être la vie à l'intervention du patron du café où il venait de consommer.

Condamnés chacun à cinq mois de prison avec sursis en mars 1975 les six C.R.S. toulousains voyaient leur peine aggravée après appel de trois d'entre eux, de la partie civile et du Parquet. La Cour leur infligea six mois avec sursis alors que le ministère public avait demandé 8 à 10 mois dont un de prison ferme. Abdel Malek Zemani a reçu, quant à lui, 7 540 F de réparations.

doute moins dure qu'ailleurs, et où le « point chaud » de Brive semble seul susceptible de défrayer la chronique des drames raciaux. Mais, outre que les faits divers racistes surgissent parfois là où l'on s'y attend le moins, et qu'il faut toujours être attentif, cette absence relative de faits négatifs ne saurait suffire. Ces 23 000 immigrés ont apporté au Limousin la force de travail dont il avait besoin. Dans le meilleur des cas, ils ont été ignorés, ils ont vécu dans l'isolement. Or, si la violence et l'humiliation sont les aspects les plus spectaculaires du racisme, l'indifférence et le silence en constituent parfois la face cachée. Producteurs à part entière, les travailleurs immigrés ont droit à une vie à part entière. Et c'est peut-être dans des régions calmes comme le Limousin où l'on voit le mieux que, dans ce domaine, tout reste à faire.

(1) Les syndicats ont eu ainsi à connaître des cas où des travailleurs immigrés analphabètes, ou connaissant mal le français, se trouvaient « démissionnaires » malgré eux, et perdaient ainsi ces droits.

(2) Voir l'article « A l'heure portugaise ».

(3) Lors de la soirée constitutive du comité local de Limoges du M.R.A.P., où fut projeté le film « Etranges étrangers », la moitié de l'assistance était composée de travailleurs algériens.

L'évolution de la population immigrée en Limousin

	Nombre	Evolution par rapport à l'an précédent	Population totale	% population immigrée
1971 (1)	18 742		740 100 (2)	2,5 %
1972	19 362	+ 3,2 %	740 300	2,6 %
1973	20 447	+ 5,6 %	740 500	2,8 %
1974	22 848	+ 11,7 %	740 300	3 %

(1) Chiffres au 1^{er} janvier de l'année considérée.

(2) Estimations dues à des sondages entre recensements.

• D'autres sources de renseignements donnent des chiffres plus élevés que ces statistiques officielles vraisemblablement en-deça de la réalité.

Pour tous renseignements et adhésions

COMITÉ LOCAL DU M.R.A.P.

25, AVENUE ÉMILE LABUSSIÈRE 87 000 LIMOGES



Limoges, juin 1975 : manifestation de travailleurs licenciés des Travaux du Centre et de l'Est. Les travailleurs immigrés sont nombreux

A L'HEURE PORTUGAISE

Les premiers sont arrivés il y a une quinzaine d'années. Beaucoup sont encore là et le mouvement s'étant depuis amplifié Lissac, petite bourgade à deux pas de Brive est devenue la cité portugaise du Limousin. Les Lusitaniens y sont en majorité et c'est peu de dire qu'ils ont fait renaître ce village rural qui déperissait. Lissac est un cas extrême, mais les Portugais n'en sont pas moins près de 14 000 en Creuse, Corrèze et Haute-Vienne. On en compte environ 3 100 à Brive (60 000 habitants) où ils représentent le plus fort contingent étranger. La Corrèze est d'ailleurs le département qui leur a fait la plus large place : ils étaient 8 488 au début de l'année, alors qu'on n'en recensait que 3 808 en Haute-Vienne et 1 180 en Creuse.

Où travaillent-ils ? Quatre voies s'offrent à eux. La première est suffisamment particulière pour qu'on s'y attarde. Il s'agit de la porcelaine. A Limoges, on trouve beaucoup de Portugais originaires d'Aveiro, « La Venise du Portugal ». C'est dans la banlieue de cette ville, à Vista Allegre, qu'est implantée la plus grande usine de porcelaine du pays. Pour ceux qui bénéficient d'une qualification professionnelle, l'adaptation est assez facile et les salaires identiques à ceux des Français. Ils étaient au moins 150 dans ce cas au début de l'année.

Échapper au forestage

La situation est un peu moins bonne pour les ouvriers du bâtiment ou ceux des travaux publics moins qualifiés en général. Plus que les Français encore, ils sont très durement touchés par la récession que connaît cette branche dans une région où elle représente près d'un cinquième des salariés. Un exemple : la T.C.E. (Travaux du Centre et de l'Est) qui a déposé son bilan au début de l'été employait environ 150 Portugais sur un effectif total de quelque 300 personnes.

Troisième voie : l'agriculture, mais elle n'est qu'un lieu de passage qui ne convient guère à ceux qui connaissent mieux le soleil et la vigne que la pluie et les bovins.

Dernière possibilité, la pire : le forestage. Les Portugais y échappent un peu maintenant, car la « coutume » (!) veut que ce travail exercé dans des conditions particulièrement pénibles, échoue aux derniers arrivés. Actuellement les Turcs. Le forestage c'est le labeur à la tâche, la paie au mètre cube de bois abattu. « On donne le gros bois aux très rares Français et le taillis aux étrangers. On peut « bosser comme un dingue » pour 500 ou 550 F par mois. Et il faut payer sa tronçonneuse ! » expliquent ceux qui ont connu les forêts du plateau de Millevaches.

Sur la touche

Le logement pose moins de problèmes. Ce qui ne veut pas dire pour autant que tout va bien. Ainsi à Limoges où trois foyers existent les Portugais sont très nombreux dans les immeubles vétustes et sans confort du centre ville. Et le dimanche

on les rencontre sur les places de ces quartiers désertés cherchant quel loisir véritable ils pourraient bien avoir.

A Brive, ils ont résolu le problème en créant un club de football, à Tulle aussi. Une occasion de détente qui sert, hélas, de chauvinisme en racisme, de révélateur à de sinistres attitudes.

« Vous n'êtes pas chez vous. On vous a assez vu, entend-on fréquemment sur la touche lorsque jouent les « Portugais de Brive » explique leur entraîneur Aires Artur. On joue contre l'équipe adverse, les spectateurs et l'arbitre à la fois ». Et ce qui devrait être un facteur de rapprochement et d'échanges humains tourne à l'affrontement raciste puisqu'il faut bien qualifier ainsi cette attitude, quoiqu'en pensent les sportifs du dimanche.

Le racisme ? « C'est surtout chez les vieux qu'on le rencontre » disent les Portugais. Chez les jeunes le contact s'établit mieux. Le mariage intervient quelquefois. Mais si l'on voit des Français épouser des Portugaises, le Portugais qui convole avec une Française est un cas rare. Racisme aussi ?

« Et trois cafés pour les bougnoules »

« Et trois cafés pour les bougnoules ! » Lancée à travers ce café de Limoges à l'intitulé oriental, la commande claqua comme un fouet au visage des trois clients algériens. « Ça, nous dit le délégué pour le Limousin de l'Amicale des Algériens en Europe, c'est le racisme de contact ; celui que l'on sent tous les jours ». De la vulgarité des termes jusqu'au comportement frauduleux de certains policiers ses facettes en sont multiples. Un ressortissant algérien commet-il, à son insu, une erreur en demandant à un commissariat l'adresse de ses beaux-parents ? On lui rétorque avec mépris : « Ici, c'est pas les lois algériennes ». Touché-t-il de ses mains des melons pour en estimer la maturité ? « C'est toujours la même comédie avec ces bi-cots », hurle l'épicier.

Mais le racisme meurtrit aussi dans la chair et notre interlocuteur évoque alors le grave problème de la sécurité. Sans atteindre le niveau de Marseille ou Toulouse, les agressions existent aussi à Limoges. Il y a un an c'était la ratonnade du faubourg des Casseaux dont les auteurs, grâce à une campagne d'opinion, ont été sanctionnés ; mais depuis, d'autres se sont produites et tout récemment encore une voiture a foncé sur un motocycliste algérien. Comme ailleurs en France, dans la très grande majorité des cas les affaires ne sont pas solutionnées. « Il n'est plus possible d'envoyer des Algériens se faire tuer en France. Ici, dit le délégué de l'Amicale, nous assumons nous-mêmes notre sécurité ; sans faire nous-mêmes la police, bien sûr, mais nous prenons des précautions ».

Ce racisme, d'où vient-il ? « C'est le fruit d'une intoxication ; on nous présente comme des « pas comme les autres », des demeurés. Et cette intoxication sert des intérêts. Vous savez, on s'en rend compte quand sur un chantier un Français, ouvrier comme vous, vous lance : rentrez chez vous, vous mangez notre pain ». Cette division-là permet beaucoup de choses à certains ».

Avec le racisme, les conditions de vie qui leur sont faites sont une autre atteinte à la dignité des travailleurs algériens. Les foyers de la SONACOTRA sont « plutôt des prisons que des foyers » et leurs chambres, à 210 F par mois pour des travailleurs au SMIC — « plutôt des cellules ». Les gérants, souvent racistes, appliquent comme ils veulent le règlement. Pas de droit de visite. Dernièrement, dans un foyer, un gérant a refusé à des travailleurs algériens le droit de se rassembler dans la chambre de l'un d'eux pour une fête. Dès qu'il y a le moindre problème, intervention de la police. On ne discute pas avec des Algériens, on frappe... En dehors du foyer l'autre solution pour se loger, c'est le « marchand de sommeil ». Ainsi cet épicer de la place Carnot qui fait payer à chacun de ses locataires de la rue des Ruchoux 100 à 150 F par mois pour une pièce où ils logent à trois. Un seul reçu de loyer est délivré à l'un des trois occupants et le reste passe « sous la table ». Selon le délégué de l'Amicale, 75 % des travailleurs algériens sont logés dans ces conditions.

Licenciés sans certificat

Les plus mal payés (comme les autres immigrés), ils ne sont souvent pas repris par leurs entreprises après un accident du travail de longue durée ou après un séjour en Algérie. Alors qu'il y avait auparavant accord plus ou moins tacite sur ce dernier point, aujourd'hui ces travailleurs se retrouvent sans travail et n'ont même pas de certificat de licenciement ; les difficultés sont nombreuses pour le renouvellement de la carte de résidence, quant à l'aide publique elle est pratiquement nulle. Pour survivre, un seul moyen : la solidarité des compatriotes et l'aide de l'Amicale.

Dans un tel contexte, l'issue, pour beaucoup, est le retour en Algérie. Depuis un an 30 % des travailleurs algériens présents en Limousin sont rentrés dans leur pays... !

Alors, demande le délégué de l'Amicale, que valent les promesses de la France au gouvernement algérien ? Il ne peut que constater le « laisser-faire » à l'égard de la recrudescence des menées anti-algériennes et, quotidiennement, les multiples atteintes aux droits et à la dignité de ses compatriotes.

« Lors des persécutions nazies, de nombreux juifs purent échapper à la déportation grâce à de généreux Limousins qui hébergèrent, abritèrent et cachèrent des centaines de nos frères. »

Mille ans de judaïsme limousin

de l'école hébraïque du XI^e siècle à la lutte antifasciste

réfractaires, les militants ouvriers, les antifascistes allemands (1), et, bien sûr, les juifs.

La débacle de 1940 avait amené en Limousin des juifs alsaciens, lorrains, puis parisiens. Le premier acte de résistance, pour eux, et pour la Résistance, fut d'organiser des filières pour amener en zone libre les juifs — les enfants, spé-

cialement — ; des faux certificats de baptême aux hébergements clandestins, cette forme de résistance mobilisa souvent de paisibles citoyens. Cela n'alla d'ailleurs pas toujours sans quelques bavures : de vrais baptêmes forcés, par exemple ; ou encore ces hôtes qui obligeaient les petits juifs qu'ils cachaient à apprendre et à réciter tous les soirs les prières chrétiennes.

Le piège refermé

C'est aussi en donnant asile et en cachant les victimes favorites de la milice et de la gestapo : les



Le carré juif du cimetière de Limoges. Nombre de familles alsaciennes ou parisiennes se sont retrouvées en 1940 en Limousin. Nombre de juifs y reposent, soit morts de déracinement, soit les armes à la main dans la lutte contre le nazisme

G. Chatain

nes. Mais, dans l'ensemble, la province se mobilisa efficacement contre le génocide.

Limoges eut pourtant sa « grande rafle », au début de 1943, deux mois après l'occupation de la « zone libre ». Le préfet Lemoine, mis en place par Vichy, avait, le 30 décembre 1942, préparé le terrain et mis en place le dispositif en invitant les juifs « à se présenter avant le 15 janvier 1943 au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie la plus proche de leur domicile ou de leur résidence pour faire régulariser leur titre de séjour », et en leur rappelant qu'« il leur est interdit de se déplacer hors des limites de la commune où ils résident ». Le piège ainsi refermé, le quartier de la gare fut bouclé par la police française, la milice et les S.S. : il s'agissait pour eux, dans l'immédiat, de trouver de la main-d'œuvre gratuite, et exploitable jusqu'à l'épuisement et à la mort, pour construire le mur de l'Atlantique. Mais la Résistance était entrée dans sa phase guerrière (premier attentat le 12 décembre 1942 sous la direction de Georges Guingouin : l'explosion de la botteuse d'Eymoutiers — Haute-Vienne — par où transitaient les récoltes limousines à destination de l'Allemagne), on savait par la presse clandestine que la « solution finale » au problème juif était largement mise en

route, et nombre de victimes en puissance avaient pris leurs précautions. La rafle de Limoges, bien qu'on ne connaisse pas précisément le nombre de ses victimes, ne fut pas aussi fructueuse que les fascistes l'espéraient.

Jacqueline, 27 ans, fusillée

Dans cette résistance armée qui a tant marqué, dans son sang et dans son esprit, le centre de la France, la communauté juive donna au Limousin nombre de ses héros et de ses martyrs. La 1^{re} compagnie de la demi-brigade A.S. de haute Corrèze était composée de juifs et d'antnazis allemands ; ils étaient aussi très nombreux dans les F.T.P. et jouèrent un grand rôle dans cette « bataille du Limousin » qui fit rage de juin à août 1944. M. Schmidt, directeur de la « Volt-ampère » à Limoges et résistant de la première heure, fut arrêté en 1943 en même temps que François Perrin et Armand Dutreix, et fusillé comme eux au mont Valérien. Fernande Goetschel, arrêtée par la gestapo, survécut à l'enfer d'Auschwitz, et devint conseillère municipale de Limoges. D'autres encore, plus anonymes, sont célébrés, ici et là par des stèles au creux des chemins. Jacqueline Weil, agent de liaison, fusillée en juillet 1944 à l'âge de 27 ans ; Paul Kahn, 25 ans, René Klein, 50 ans, Adrien

Loeb, 41 ans ; et beaucoup d'autres...

Mais cette période exceptionnelle et tragique n'est pas la seule à avoir marqué des liens particuliers entre le Limousin et l'histoire du peuple juif. Limoges avait été, dès le début du XI^e siècle, l'un des grands foyers de la civilisation médiévale. La province connaissait des embryons d'activité industrielle tout à fait exceptionnels en ces temps d'économie agraire : les ateliers d'orfèvres-émailleurs étaient de véritables petites usines, les mines et la métallurgie étaient florissantes (or, argent, étain, fer) ainsi que la production des cuirs et peaux. Sur le plan intellectuel, saint Martial de Limoges rayonnait d'un prestige européen, et les premiers troubadours commençaient à faire de la langue d'oc (d'ailleurs appelée, à l'époque, « langue limousine ») une langue littéraire. Ville de pèlerinage et d'importante activité économique et culturelle, Limoges était aussi ville commerçante. « Tournée vers l'avenir », comme on dirait aujourd'hui, la ville était, sans doute, dans une société figée, hiérarchisée, repliée sur elle-même, d'une exceptionnelle tolérance. Une communauté israélite y prospéra dès le X^e siècle ; et cet âge d'or que furent les XI^e et XII^e siècles pour le christianisme limousin le furent aussi pour le judaïsme ; à l'époque de Bernard de Ventadour et des grands musiciens de l'école



La guerre a cruellement meurtri la population civile du Limousin, comme en ce 10 juin 1944 où furent massacrés les femmes et les enfants d'Oradour-sur-Glane (Haute-Vienne)

Saint-Martial, l'un des rabbins de Limoges, Joseph Bonfils (Tov Elem, dans la tradition hébraïque) a laissé des commentaires et poèmes liturgiques et religieux qui prouvent qu'à l'époque le Limousin avait une vocation intellectuelle réellement universelle. Il semble que, outre la capitale de la province, Brive ait accueilli aussi, à cette époque, une communauté religieuse israélite.

Vers l'Espagne musulmane

Les choses se gâtèrent au XII^e siècle. Ce sont les Croisades, et les échecs répétés qu'elles subirent contre l'Islam, qui déchaînèrent l'antisémitisme occidental. Léon Poliakov, dans son « Histoire de l'antisémitisme », signale des pogromes en Limousin au retour de la Seconde Croisade, particulièrement désastreuse pour les chrétiens. Les persécutions vont croître jusqu'au XIV^e siècle : Philippe le Bel confisque alors les biens des juifs, et expulse les hommes. Les communautés israélites françaises se réfugient alors dans l'Espagne musulmane ou, dans une moindre mesure, à Avignon, qui est alors le siège de la Papauté.

C'est la Révolution de 1789 qui donna aux juifs (comme aux pro-

testants, aux esclaves noirs des colonies, aux diverses minorités ethniques ou religieuses) la pleine citoyenneté française. Au début du XX^e siècle, la communauté israélite limousine comptait une centaine de familles, 5 à 600 personnes, et possédait à Limoges un local et une petite synagogue. Passée la tourmente de la Seconde Guerre mondiale, cette communauté s'est aujourd'hui reconstituée. Malgré des résurgences périodiques du type « rumeurs d'Orléans » (des commerçants d'origine juive accusés par le « qu'en-dira-t-on » de se livrer à la traite des blanches), l'antisémitisme s'est moins manifesté qu'ailleurs en Limousin ; peut-être parce que la région tout entière sait le prix qu'elle a dû payer au fascisme triomphant.

(1) Ils furent nombreux à combattre dans les rangs des F.F.I., contre les S.S. et leurs complices français. Preuve que le 8 mai 1945 ne marque pas la victoire d'un peuple sur les autres, mais bien la victoire des hommes libres sur la tyrannie.

Parmi les illustres Allemands que protégea le Limousin en 1939-1942 : les peintres Franz Maserell (qui avait collaboré avec la revue « Clarté » d'Henri Barbusse et Romain Rolland, et avec Brecht), et Raoul Hausmann, l'un des fondateurs du dadaïsme, dont les nazis avaient brûlé presque toute l'œuvre en 1933.

UN CAMP DE NOMADES A BRIVE

« Nous manquons d'eau dans le quartier. Il n'y a pas assez de pression alors que les gitans laissent les robinets continuellement ouverts ».

« Des vols ont été commis chez des commerçants depuis que les nomades sont là ».

« L'autre jour il a fallu intervenir dans un café devant les menaces de nomades à qui on avait refusé à boire ». Trois réflexions qui illustrent les réactions des habitants d'un quartier de Brive à la suite de la décision du Conseil municipal d'y établir un camp de nomades, un des très rares de la région.

Une centaine de personnes ont même trouvé le temps de manifester au début d'août contre cette implantation. Leurs arguments n'ont pas tous la « profondeur » de ceux cités plus haut mais l'on a, tout de même, trouvé un médecin, ancien expert pour déclarer : « Ce camp est ignoble du point de vue de l'hygiène. Si on veut éduquer (?) les nomades on ne doit pas les parquer ensemble dans de telles conditions... »

Georges Chatain, Eric Fabre et Serge Joffre ont collaboré à la rédaction de ce dossier

• au fil des jours • au fil des jours • au fil des jours • au

“MINUTE” ET LE “MÉRIDIONAL” PLUS SÈVÈREMENT CONDAMNÉS

La 11^e Chambre de la Cour d'appel a aggravé les peines infligées à « Minute » et au « Méridional » par la 17^e Chambre correctionnelle.

Les deux journaux, on s'en souvient, étaient poursuivis pour injures raciales, à la suite d'articles publiés en 1973, après l'assassinat à Marseille, d'un chauffeur d'autobus par un désé-

quilibré d'origine algérienne. Le M.R.A.P., se joignant à l'action du Parquet, s'était constitué partie civile.

L'arrêt rendu par la Cour d'appel porte de 2 000 à 4 000 F l'amende frappant M. Boizeau, directeur de « Minute », et confirme les amendes de 1 500 F prononcées contre MM. Domenech et Merle, rédacteur en chef et directeur du « Méridional ». Le M.R.A.P., tout en se voyant confirmer l'attribution du franc de dommages et intérêts, obtient que l'arrêt soit publié non plus dans un seul mais dans deux journaux, en plus des journaux condamnés.

Le m.r.a.p. à l'Olympia

« Ne cherchez dans Ipi Tombi ni morale ni acte dramatique ni démonstration politique, vous seriez déçus. » Cet avertissement ambigu était donné au public lors du spectacle programmé en août par l'Olympia à Paris.

Production sud-africaine, entièrement réglée par et pour des Blancs, Ipi Tombi présentait des chants et danses traditionnels zoulous, xhosas et sothos interprétés avec talent par des artistes sud-africains noirs.

Le comité parisien du M.R.A.P. a tiré un heureux parti de ce produit de la politique d'apartheid librement diffusé en France : des tracts ont été régulièrement distribués aux spectateurs pour que, tout en exprimant leur admiration pour un art digne d'une meilleure utilisation, ils n'oublient pas la cruelle réalité du racisme sud-africain.

Zoulous à la télé

C'est un film sans grande consistance et d'une objectivité douteuse qui a servi de toile de fond au débat organisé le 19 août dans le cadre de l'émission « Les dossiers de l'écran ». « Zoulou », comme son nom l'indique, retraçait un épisode de la guerre menée contre cette ethnie par les forces conjuguées de l'Empire britannique et des Boers pour asseoir leur hégémonie en Afrique du Sud.

Choix délibéré ou inconscience, les organisateurs du débat ont mis face à face deux représentants du gouvernement de Pretoria — soutenus par un historien militaire français visiblement dépassé — et M^{me} Arietta Sebessa, d'origine zoulou, dont la compétence, le calme et la dignité ont heureusement permis que la discussion ne sombre dans une vaine polémique, en marge de l'actualité.

Il est regrettable que la télévision n'ait pas cru devoir inviter à un tel débat les représentants de ceux qui, en France, luttent inlassablement contre l'apartheid. La tâche de M^{me} Sebessa s'en serait trouvée considérablement facilitée et la discussion recentrée dans son véritable contexte... H.C.

mrap

PRESIDENT D'HONNEUR : Léon LYON-CAEN (1877-1967) ;
PRESIDENT : Pierre PARAF ;
VICE-PRESIDENTS : Charles PALANT, Abbé Jean PIHAN, Fred HERMANTIN ; SECRETAIRE GENERAL : Albert LEVY ;
COMITE D'HONNEUR : Henri ALLEG, Bâtonnier Paul ARRIGHI, Georges AURIC, Robert BALLANGER, Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CESAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Pierre COT, Louis DAQUIN, Alain DECAUX, Hubert DESCHAMPS, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Henri FAÛRE, Jean FERRAT, Max-Pol FOUCHET, Jean HIERNIAUX, Pierre JOXE, Alfred KASTLER, Jean LA-COUTURE, Bâtonnier Bernard LASSERRE, Michel LEIRIS, Gérard LYON-CAEN, Jacques MADAULE, René MAHEU, Albert MEMMI, Robert MERLE, Théodore MONOD, Henri NOGUERES, Etienne NOUVEAU, Jean PICART LE DOUX, Emile POLLAK, Marcel PRENANT, Alain RESNAIS, Monseigneur Guy RIOBE, Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, Jean-Paul SARTRE, Laurent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Jean SURET-CANALE, Alain TERRENOIRE, Jacqueline THOME-PATE-NOTRE, VERCORS, Jacqueline VICTOR BRAUNER, Docteur Pierre WERTHEIMER, Bernard ZEHFUSS.

Robert ATTULY, Vincent AURIOL, Docteur Jean DAL-SACE, Georges DUHAMEL, Yves FARGE, Francisque GAY, Jacques HADAMARD, Georges HUISMAN, Jules ISAAC, Frédéric JOLIOT-CURIE, Henri LAUGIER, Jean LURCAT, André MAUROIS, Darius MILHAUD, Françoise ROSAY, Marc SANGNIER, André SPIRE, Chanoine Jean VIOLET.

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET POUR LA PAIX (M.R.A.P.)
120, rue Saint-Denis - Paris (2^e) - Tél. : 231.09.57 - C.C.P. : 14-825-85 Paris

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix

J'adhère au M.R.A.P. *

Je m'abonne à Droit & Liberté *

* Rayer la mention inutile.

Nom (en capitale) _____
Prénom _____ âge _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 20 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du M.R.A.P.

Abonnement d'un an à DROIT et LIBERTÉ (40 F). Abonnement de soutien (100 F). Etranger (60).

C.C.P. : 6070-98 - Paris.

Un livre : “Français et Immigrés”

Il est des ouvrages de petite taille qui sont, à qui sait chercher, source inépuisable de renseignements et d'analyses détaillées : le livre d'André Vieuguet « Français et immigrés », publié par les Editions Sociales, en est un.

Cet ouvrage, en sept chapitres, se veut, d'une part analyse de la situation faite en France aux travailleurs immigrés, et d'autre part présentation des positions du P.C.F. sur cette question.

Les travailleurs immigrés représentent 8 % de la population totale de notre pays. André Vieuguet, dès le premier chapitre, nous présente ces 4.045.251 hommes et femmes venus d'ailleurs. Il nous brosse un tableau de leur situation s'attachant d'abord à leur place au regard du travail puis à la dure réalité de leurs conditions de vie : logement, santé, éducation de leurs enfants, racisme et limitation des libertés démocratiques aux plans individuel et collectif.

est une hantise permanente sur laquelle jouent et les patrons et les préfets (exécutant la politique du ministère de l'Intérieur) afin de les priver de toute expression politique ou syndicale.

Dans son chapitre II, André Vieuguet s'attache à démontrer le pourquoi et le comment de leur venue en France et distingue outre des raisons politiques (200 000 immigrés « politiques » vivent en France actuellement), des raisons économiques et sociales.

L'auteur étudie également les notions « d'immigration sauvage » puis « sélective » et s'interroge sur les objectifs réels du fameux secrétariat d'Etat à l'immigra-

tion, eu égard à la minceur des crédits qui lui sont alloués.

Avant de souligner l'importance de la contribution des travailleurs immigrés à la vie nationale (chapitre IV), André Vieuguet situe la place de cette main-d'œuvre dans l'économie capitaliste européenne et les différentes adaptations auxquelles elle a donné lieu (chapitre III).

Les chapitres V, VI et VII montrent ce que sont les positions et l'évolution de l'activité des communistes au service des travailleurs immigrés et de leurs luttes aux côtés des travailleurs français.

Le chapitre VI présenté sous la forme de « réponses à quelques questions » permet de se faire une idée plus précise des positions du P.C.F. :

Le racisme est-il un mal incurable ? Pourquoi un statut démocratique et social des travailleurs immigrés ? Qu'entend-on par droits politiques et droits civiques des immigrés ? Quelle est la différence entre « seuil de tolérance » et répartition équitable des immigrés dans les localités ? Que peut apporter aux immigrés l'application du Programme commun de la Gauche ?

La conclusion de « Français et immigrés » porte en titre « de l'exploitation à la coopération ». Et l'on y lit ce vœu en forme d'interrogation : « Comment ne pas penser aux possibilités que revêtiront les courants migratoires comme moyen de formation et de culture ? »

Jean-Pierre GARCIA.
N.B. : En annexe se trouve le projet de « statut des travailleurs immigrés » déposé par le P.C.F. à l'Assemblée nationale.



Prêt à porter

Robes et ensembles - Jersey

6, rue du Caire - 75002 PARIS
Tél. : 233-78-83

didier hagler

*Spécialiste du pull
pour femme*

6, rue du Caire - 75002 PARIS
Tél. : 508-89-83

● point chaud ●



Les soldats du M.P.L.A. acclamés par la population de Luanda en mai dernier.

L'ENJEU ANGOLAIS

Le 25 avril 1974, les militaires et le peuple portugais en renversant le régime fasciste, faisaient s'effondrer le dernier empire colonial en Afrique. Peu de temps après, les négociations s'engageaient avec le P.A.I.G.C. (1) pour la Guinée-Bissau et le Cap Vert, avec le FRELIMO (2) pour le Mozambique. Dès octobre 1974 les modalités de transition vers l'indépendance de ces pays étaient acquises et c'est aujourd'hui chose faite.

Les îles Sao Tome et Principe ayant acquis leur indépendance elles aussi, il reste à mener à terme l'indépendance de l'Angola. Et là, la situation est plus complexe. L'Angola est un des pays africains dont le sol est le plus riche : pétrole, diamants, uranium, etc. Les sociétés multinationales y sont extrêmement puissantes et M. Kissinger a pu déclarer que c'était le pays africain où les U.S.A. avaient les plus gros intérêts. Elf-Erap, la C.F.P., la C.G.E. y représentent les grandes sociétés françaises, Krupp la R.F.A.

C'est d'Angola qu'est partie la guerre de libération dans les colonies portugaises à l'appel du M.P.L.A. (3). Mais ce dernier qui, depuis 1956, avait mobilisé sur un programme de libération nationale bien défini, voyait se dresser devant lui un autre mouvement : le F.N.L.A. (4) de Holden Roberto. Outre son caractère tribaliste et raciste et son implantation limitée à la province originare d'Holden, cette organisation est notoirement liée aux intérêts américains.

A la fin des années 60, Holden se brouilla avec son lieutenant Jonas Savimbi qui fonda sa propre organisation, l'U.N.I.T.A. (5). Ce dernier trouva un écho relatif dans la région de Nova Lisboa, lui aussi sur des bases tribalistes. Pas plus que le F.N.L.A., l'U.N.I.T.A. ne créa la lutte contre le colonialisme, allant jusqu'à collaborer avec la P.I.D.E.-D.G.S. (6) et les troupes coloniales contre

le M.P.L.A. Après le 25 avril, Holden et Mobutu firent déferler leurs troupes sur l'Angola et l'U.N.I.T.A. s'appuya immédiatement sur les éléments néocolonialistes groupés autour de Spinola à Lisbonne. Ce dernier et les compagnies pétrolières s'employaient même à susciter leur quatrième mouvement dans l'enclave de Cabinda, où pourtant, jusqu'à ce jour, seul le M.P.L.A. avait libéré de vastes étendues.

Il fallut réunir les trois mouvements et les représentants du gouvernement portugais pour mettre en place un gouvernement de transition jusqu'à l'indépendance. Ce qui fut fait à Alvor en janvier 1975. Les accords prévoyaient un gouvernement quadripartite, M.P.L.A., F.N.L.A., U.N.I.T.A., Portugais, l'intégration des forces militaires des trois mouvements, l'organisation d'élections libres avant le 11 novembre 1975, jour de la proclamation de l'indépendance, l'engagement de sauvegarder l'intégrité territoriale de l'Angola en empêchant toutes manœuvres sécessionnistes au Cabinda.

Mais les richesses de l'Angola sont trop importantes pour ne pas susciter des appétits. Après l'accord, on apprend que le F.N.L.A. cache sous ses uniformes des militaires de Mobutu. Les incidents se multiplient et ce, en relation avec l'affirmation du caractère national représentatif du M.P.L.A. Son orientation progressiste, sa volonté d'assurer à l'Angola indépendant le contrôle de ses ressources naturelles inquiètent les puissances occidentales qui poussent en avant, Holden pour les U.S.A., Savimbi pour la France, la C.E.E. et l'Afrique du Sud. En mars, le M.P.L.A. voit ses militants assassinés, ses sympathisants poursuivis. Le F.N.L.A. tente de recourir à la terreur, tandis que l'U.N.I.T.A. laisse faire espérant bénéficier de la situation. La tension devient terrible le 1^{er} mai : l'U.N.T.A., syndicat d'orientation M.P.L.A. a son siège saccagé, les hopitaux sont bombardés, les gens arrêtés, torturés, mutilés, assassinés. Il y a plus de 1000 morts du 30 avril au 3 mai. Le M.P.L.A. décide alors de riposter devant cette tentative d'élimination physique. Avec l'aide de la population, il chasse le F.N.L.A. des bidonvilles de Luanda et stoppe les troupes qui voulaient conquérir ses anciennes régions de maquis. Le 21 juin, les chefs des trois mouvements se réunissent au Kenya avec Jomo Kenyatta, et parviennent à s'entendre pour l'application concrète des accords d'Alvor. L'encre n'est pas encore sèche qu'Holden tente un coup d'Etat à Luanda qui échoue en faisant plus de trois cents morts civils. Dans les locaux du F.N.L.A. on trouve des chambres de torture. Après une trêve, les combats reprennent et se poursuivent encore à ce jour...

L'enjeu de l'Angola est extrêmement important : c'est la possibilité, ou non, pour les pays africains de déterminer librement leur avenir, sans ingérence étrangère. Entre autres choses, il semble bien que derrière l'Angola, les sociétés multinationales et les puissances occidentales veuillent porter leurs coups aux autres mouvements de libération, au P.A.I.G.C. et au FRELIMO. Si la marche en avant du peuple angolais était stoppée, le M.P.L.A. éliminé, ce serait un pas vers le rétablissement de l'ordre ancien en Afrique australe. Cela laisserait les mains libres aux régimes racistes sud-africain et rodhésien pour mettre en cause l'indépendance du Mozambique. Cela encouragerait aussi ceux qui intriguent du côté de l'O.T.A.N. contre l'union entre la Guinée Bissau et les îles du Cap-Vert, ces dernières constituant un excellent porte-avions entre la République sud-africaine (encore elle) et l'Europe occidentale.

C'est dire s'il est nécessaire que l'opinion démocratique, antiraciste et anticolonialiste française manifeste sa solidarité avec la lutte du peuple angolais (7).

Maurice CUKIERMAN.

(1) Parti Africain de l'Indépendance de Guinée et des îles du Cap-Vert.

(2) Front de Libération du Mozambique.

(3) Mouvement Populaire de Libération de l'Angola.

(4) Front National de Libération de l'Angola.

(5) Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola.

(6) Police politique de Salazar et Caetano.

(7) Le Comité national de soutien à la lutte des (ex)-colonies portugaises — C.N.S.L.C.P., 69, rue de la Glacière, 75013 Paris — organise aide matérielle et solidarité.

VERS LE CONGRÈS

Pendant les semaines d'été, le M.R.A.P. est resté vigilant et actif. En juillet-août, plusieurs de ses comités locaux ont poursuivi leur effort d'information, de recrutement par l'organisation de stands dans des fêtes locales, notamment à Lyon, Limoges, Amiens, Nice, Trappes (Yvelines), Gardanne (Bouches-du-Rhône).

Partout, on a collecté des signatures pour la réhabilitation des Rosenberg et de Morton Sobell. Des réunions sur ce thème ont eu lieu, notamment à Vitry (Val-de-Marne) avec Roger Maria, membre du Bureau national.

Solidaire des travailleurs immigrés, le M.R.A.P. a dénoncé pendant tout l'été les brimades et les agressions dont ils ont été victimes, informant l'opinion, intervenant auprès des pouvoirs publics. A Toulouse, notre nouveau comité, animé par Marc Bernard, demande que soit poursuivi et châtié le meurtrier d'un travailleur maghrébin. Celui de Bordeaux, avec Louis Fourier, se préoccupe du sort de 13 locataires immigrés menacés d'expulsion par un « marchand de sommeil ». A Paris, une conférence de presse a eu lieu au siège du M.R.A.P. lors des dramatiques événements du foyer SONACOTRA de Villejuif.

NOTRE CARNET

Dans la dernière période nous avons eu la douleur de perdre plusieurs amis très chers :

Charles DZIALOCHINSKY, décédé à 80 ans, était l'un des fondateurs du M.R.A.P., à l'action duquel il n'a jamais cessé de participer en tant que membre du Conseil National. Longtemps animateur de la société mutualiste juive Kalisch, il en était président d'honneur.

Suzanne COLETTE-KAHN, qui fut présidente de la Fédération internationale des Droits de l'homme, avait participé à bien des manifestations de notre mouvement, s'était associée à nombre de ses initiatives.

Maurice MANOEL, maire-adjoint de Saint-Denis, jouait un rôle actif dans la défense des droits et de la dignité des travailleurs immigrés. Membre du M.R.A.P., il contribua à la création de notre comité local lors de la Quinzaine de l'immigration qu'il organisa dans sa ville en octobre 1972.

Notre lutte contre le racisme sud-africain ne s'est pas ralentie : interventions à Creil où l'Afrique du Sud a finalement été exclue du tournoi d'échecs ; prise de position soulignant la persistance de l'aide militaire française au régime d'apartheid en dépit de la déclaration présidentielle de Kinshasa ; distribution de tracts par les militants parisiens à l'Olympia, lors des représentations de « Ipi Tombi » ; campagne pour la libération du grand poète Breyten Breytenbach.

A signaler encore une réalisation intéressante du comité d'Amiens, présidé par Jean-Pierre Garcia : un concours de dessins dans les écoles sur le thème : « Les étrangers chez eux, chez nous... », avec remise des prix à la Maison de la Culture au cours d'un après-midi de « spectacle-exposition-débat ».

Et aussi la création de nouveaux comités locaux à Orléans, Nantes, Saint-Dizier.

Avec des forces renouvelées, le M.R.A.P., ses comités, ses militants s'engagent maintenant dans la préparation du congrès, fixé aux 29 et 30 novembre. Une préparation dynamique, ouverte, conçue comme une convergence, une rencontre de tous ceux qui agissent ou veulent agir en France contre le racisme. L'enquête décidée par le Conseil national (voir pp. 21 et 22) est l'instrument de cette mobilisation, des nombreux contacts qui seront pris pour refléter la réalité du racisme et de l'antiracisme dans notre pays.

Le grand rabbin Henri SCHILLI, directeur du séminaire israélite de France avait, dans un passé encore récent, exprimé avec le M.R.A.P., à diverses reprises, son profond esprit de tolérance et son attachement aux idéaux antiracistes.

Le grand peintre Emilio GRAN SALA, décédé à 64 ans, avait apporté le concours de son talent à plusieurs expositions-ventes destinées à soutenir notre mouvement.

Jeanne MOUSSINAC, épouse du grand critique cinématographique Léon Moussinac, était une adhérente du M.R.A.P., auquel elle manifestait fréquemment son appui.

Bien qu'ayant appris tardivement sa disparition, nous voulons également rendre hommage au peintre Maurice BLOND, qui avait, lui aussi offert plusieurs fois ses œuvres pour le soutien de notre cause.

Aux familles, aux proches de tous ces amis, le M.R.A.P. tout entier exprime sa sympathie fraternelle.

UNE EXPOSITION SUR L'AFRIQUE AUSTRALE...

Le M.R.A.P. a réalisé une exposition sur l'apartheid en Afrique australe (Afrique du Sud, Rhodésie, Namibie), comportant 15 panneaux. Elle est à la disposition des comités et associations. Se renseigner au M.R.A.P. sur les conditions de sa circulation.

...ET SUR LE RACISME EN FRANCE

Une autre exposition (15 panneaux également) sur le racisme en France, plus spécialement dans le Midi, a été réalisée à Avignon par les militants du M.R.A.P., de l'A.S.T.I. et de l'U.F.C.S. Après avoir largement circulé dans la ville, notamment dans les établissements scolaires, et donné lieu à de nombreux débats, elle est à la disposition de tous ceux qui souhaiteraient l'utiliser dans la région. Ecrire à M^{me} Thérèse Luciani, 6, rue Chopin, 84000 Avignon.

il a gagné



Droit et liberté

Voici M. Patrick Boury, avec sa femme et leur bébé, embarquant à l'aéroport d'Orly, pour la Bulgarie. M. Boury est l'heureux bénéficiaire de 15 jours de vacances gratuites, offertes par le M.R.A.P. lors du tirage des bons de soutien de 1974.

C'est le 20 décembre prochain qu'aura lieu celui de 1975. Parmi les cadeaux distribués cette fois aux souscripteurs figure un séjour à Montréal à l'occasion des Jeux Olympiques.

Avez-vous réglé les bons de soutien 1975 et envoyé vos talons pour le tirage ? C'est une façon d'aider le M.R.A.P. et de faire (peut-être) un beau voyage...

LE RACISME VOUS CONNAISSEZ ?

Une enquête pour le congrès du M.R.A.P. (29 - 30 NOVEMBRE 1975)

Dans la perspective du prochain congrès du M.R.A.P. (29 et 30 novembre 1975), il est apparu souhaitable de faire le point sur le racisme en France aujourd'hui, en s'appuyant sur l'expérience non seulement des comités locaux, mais aussi de toutes les personnes ou organisations qui sont confrontées au problème du racisme. La participation que le M.R.A.P. souhaite obtenir de ses membres, des sympathisants et, plus généralement, de toute personne concernée, est une réflexion sur les faits racistes qui permet d'orienter notre action ultérieure, ainsi qu'une enquête locale sur les grands thèmes suivants, qui ne sont, bien sûr, pas limitatifs et dont la description n'est nullement contraignante.

Il appartiendra à chacun, en fonction des possibilités et des besoins locaux, de déterminer le ou les thèmes qu'il choisira de traiter. Néanmoins, ces thèmes constituant différents aspects du problème, il est souhaitable de répartir l'étude entre un nombre suffisant de personnes pour pouvoir la mener à bien intégralement.

1. Cinq questions simples pour commencer...

— Avez-vous été victime personnellement de racisme ? Donner un ou plusieurs exemples aussi précis que possible, même anciens, et si possible dater en précisant, le cas échéant, les suites données.

— Avez-vous été personnellement témoin d'actes, manifestations, comportements racistes ? Donner un ou plusieurs exemples aussi précis que possible, même anciens, et si possible dater en précisant, le cas échéant, les suites données.

Vous pouvez poser ces mêmes questions autour de vous comme point de départ de l'enquête.

— Pourriez-vous citer des propos, slogans, préjugés racistes dont vous avez eu connaissance personnelle, en précisant, si possible, le lieu et la date ?

— Pouvez-vous citer des actions antiracistes de ces dernières années qui vous ont particulièrement frappé (e) ?

— Quelles organisations luttant contre le racisme connaissez-vous ?

2. Situations et impressions des victimes du racisme

Dans cette partie de l'enquête, nous souhaitons que les victimes du racisme fassent connaître leurs réactions. Qu'est-ce qui leur paraît le plus intolérable, le plus désarmant ? Quelles sont les attitudes qu'elles espèrent de l'opinion française ? Que préconisent-elles pour combattre le racisme ?

QUI PEUT REpondre ?

Chacun, Français ou immigré, est invité à apporter son témoignage, en fonction de ses observations et de ses réflexions, soit au plan personnel soit à titre de responsable, d'animateur.

COMMENT ETENDRE L'ENQUETE ?

En la soumettant, en totalité ou en partie, au plus grand nombre possible de personnes intéressées : victimes du racisme, militants antiracistes, syndicalistes, militants politiques et sociaux, animateurs d'associations, de communautés religieuses, élus municipaux, assistantes sociales, employés et cadres d'administrations ayant des rapports avec le public, etc.

COMMENT RECUEILLIR D'AUTRES TEMOIGNAGES ?

En soumettant un questionnaire simple et bref sur l'un des thèmes de l'enquête, dans un immeuble, un groupe professionnel, une réunion.

Ou encore, en suscitant un libre débat (autour d'un film ou d'une exposition, par exemple) dans une Maison de Jeunes, une paroisse, une association.

PEUT-ON JOINDRE DES DOCUMENTS ?

Oui, c'est souhaitable : enregistrements, témoignages écrits, coupures de journaux, photos, tracts racistes ou antiracistes, devoirs et dessins d'élèves, etc.

FAUT-IL TRAITER TOUS LES THEMES ?

Ce n'est pas indispensable. Les réponses ou les recherches partielles, ajoutées à d'autres, contribueront toutes à l'enquête. Répondez sur les points qui correspondent à votre propre expérience et dans l'ordre qui vous conviendra le mieux. Interrogez d'autres personnes, si possible. Faites-vous aider. Faites le maximum pour diffuser judicieusement l'enquête (demandez-en le texte au M.R.A.P. ou reproduisez-le vous-même, si vous en avez les moyens).

QUAND REpondre ?

Le plus tôt possible. En tout cas avant le 10 novembre 1975. On peut envoyer plusieurs réponses successives, au fur et à mesure du déroulement de l'enquête.

OU ENVOYER LES REponses ?

Au Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (M.R.A.P.), 120, rue Saint-Denis, 75002 Paris. Tél. : 231.09.57.

3. Le racisme autour de vous

Cette partie de l'enquête portera sur les faits racistes au niveau individuel et s'efforcera de répondre aux questions suivantes :

Où en sont les relations de voisinage ? Quels sont les comportements dans les lieux publics (cafés, bals, etc.) ? sur le lieu de travail ? chez les commerçants ? dans les associations locales ? Y a-t-il eu à diverses époques des modifications dans ces relations ? Y a-t-il des efforts ou des initiatives pour mieux accepter les victimes habituelles du racisme (Noirs, Gitans, Maghrébins, juifs, étrangers en général) ?

Par exemple, cette recherche peut s'appuyer sur des questions très simples posées dans un quartier où habitent des immigrés et dans un autre où il n'y en a pas.

Ou encore, au cours d'une réunion ou d'un débat dans une association, dans une Maison des Jeunes, une classe, un bureau, un atelier...

Les comités locaux peuvent encore susciter une recherche semblable en s'adressant à un responsable, ou à un animateur d'association, à un prêtre, un syndicaliste, etc.

4. Racisme et société

Cette partie de l'enquête ne se situe plus au niveau individuel, mais collectif. Nous souhaiterions mieux connaître les mécanismes de la ségrégation et de la discrimination, mais aussi les efforts et les réalisations pour établir des relations non racistes.

Dans plusieurs domaines, certains groupes, par exemple les travailleurs immigrés, sont fréquemment traités différemment.

A l'école, il arrive que leurs enfants sont orientés, sur la foi de tests de quotient intellectuel, vers des voies de garage du type « classe de perfectionnement ». Or, quand ils passent les tests, ils sont handicapés par leur méconnaissance de notre langue, ils obtiennent des résultats médiocres et sont considérés comme « débiles légers ».

Il s'agit, dans cette partie de l'enquête, de mettre en évidence de tels mécanismes en étudiant les conditions de la scolarité (accueil, contenu de l'enseignement, organisation des cantines, etc.) et, plus généralement, l'action des parties en présence (enseignants, administration, associations de parents d'élèves). Inversement, il sera extrêmement intéressant de décrire toute expérience favorisant la non-discrimination et le respect des différences culturelles.

Des recherches comparables sont à réaliser dans le monde du travail, où la législation élimine pratiquement la possibilité de parvenir à certaines responsabilités alors que les immigrés constituent, dans certains secteurs, l'énorme majorité de la main-d'œuvre employée. De mê-

me, quelles sont les conditions de travail, les modalités de promotion, l'accès à la formation professionnelle (dans leur aspect discriminatoire) ?

L'enquête peut porter également sur le monde de la médecine, hospitalière ou privée, sur la politique du logement, sur les rapports des étrangers avec la police, la justice, l'administration et tous autres milieux où leur situation peut appa-

UNE IDÉE PARMIS D'AUTRES...

La participation à l'enquête peut prendre les formes les plus diverses. Voici une idée parmi d'autres : lors d'une rencontre avec des amis, au début d'une réunion (même si elle n'est pas consacrée au racisme) proposez aux personnes présentes de compléter les phrases suivantes :

- Un raciste, c'est quelqu'un qui...
- Lutter contre le racisme,
- C'est...
- Ce n'est pas seulement...
- C'est aussi...

6. Une dernière question...

Vous avez participé à cette enquête, soit en répondant personnellement, soit en contribuant à sa réalisation. Quelle impression générale en retirez-vous ? Quelles sont vos suggestions ?

raître infériorisante. Peuvent alimenter cette partie de l'enquête à la fois votre expérience professionnelle et votre connaissance des mécanismes, ou les témoignages des praticiens (instituteurs, médecins, avocats, délégués syndicaux, dirigeants ou animateurs d'associations, assistantes sociales, élus et fonctionnaires municipaux).

Par mécanisme, on peut entendre non seulement des règlements, des pratiques discriminatoires, mais aussi les stéréotypes et les comportements publics, par exemple dans les files d'attente des cinémas ou des autobus, ou devant les guichets d'une administration.

On peut aussi analyser le rôle des mass media (radio, télévision, journaux) qui contribuent à façonner ces comportements.

5. Pour une appréciation d'ensemble

Il s'agit là d'obtenir des appréciations globales sur l'état actuel du racisme en France.

Est-il plus répandu, moins répandu ? plus ou moins virulent ? Les victimes du racisme ont-elles changé par rapport à d'autres périodes (avant 1958, après 1962, après 1968, etc.) ? Les comportements racistes sont-ils différents dans leur nature ? La violence raciste a-t-elle augmenté ou s'agit-il d'une prise de conscience favorisée par la presse ? par les actions antiracistes ?

Les comités locaux poseront eux-mêmes directement ces questions et d'autres, si nécessaire, aux personnes qu'ils jugeront utile d'interroger ; ils pourront également demander à des responsables qu'elles soient posées dans leurs milieux respectifs.

pour vous, lecteurs de "droit et liberté"

En écrivant directement à Droit et Liberté 120, rue Saint-Denis 75002 Paris et en joignant un chèque de 46 F



"NOUS SOMMES VOS FILS"

de Michael et Robert Meeropol, avec plus de cent lettres inédites de J et d'E. Rosenberg.

Les droits de ce livre sont directement versés au comité pour la réhabilitation des Rosenberg. En envoyant le bon ci-dessous, vous serez les premiers servis, dès début septembre à la parution du livre.

NOM Prénom
Adresse
C'joint, chèque postal ou bancaire de 46 F dont 3 F frais de port
Droit et Liberté 120, rue Saint-Denis 75002 Paris - C.C.P. 607098 Paris.

● éducation à la fraternité ●

PÉDAGOGIE DU CŒUR

Des membres du Bureau national du C.L.E.P.R. ont été frappés par une certaine convergence des appels à une éducation à la fraternité.

Cette nécessité a été rappelée éloquemment par notre amie Olga Wormser-Migot, dans sa participation à l'émission d'Otzenberger : « Un convoi de la mort » (TF 1, 9 juillet). Nous l'avions déjà notée sous la plume de Laurent Roumégoux, dans le numéro de « Réforme » consacré à la Journée mondiale du 21 mars : « Une éducation à la fraternité est nécessaire. A un moment où en France, l'importance des minorités de travailleurs étrangers est telle qu'une réaction raciste est toujours à craindre, il faut aider les jeunes à prendre conscience des problèmes et les aider à mieux connaître et comprendre ces hommes et ces femmes qu'ils sont appelés à côtoyer journellement ». Suit une liste, classée par âges, de livres utiles à la jeunesse pour cette meilleure compréhension.

Cette « fraternité n'a pas seulement à s'exercer à l'égard des immigrés. Un article d'André Ironde, dans « La Croix », réclamait « une éducation civique pratique, dès l'âge de dix ans », pour « une ouverture des yeux et du cœur aux problèmes de vie du quatrième âge ». Quelques semaines plus tard, dans « Le Figaro », Bernard Soulé revenait sur cette question d'une manière plus générale encore. Il faut, disait-il, « redonner vie à l'instruction civique... parfois, souvent même, escamotée ou sacrifiée aux matières rentables qui donnent lieu à examen ».

Ceci à propos d'une expérience tentée au Conseil général des Yvelines avec des enfants de treize à quatorze ans à qui l'on donnait l'occasion de comprendre « de l'intérieur » les problèmes des collectivités régionales.

Sommes-nous loin de ce que, à propos du racisme, réclame et propose le C.L.E.P.R. ? Non pas : « L'école doit apprendre aux jeunes à vivre en adultes dans la société ». Et, depuis la majorité à dix-huit ans, ce sont quatre cent mille scolaires qui se trouvent être aujourd'hui « citoyens à part entière » ! Le civisme, qui est bien autre chose qu'une connaissance, qui est une attitude, ne saurait s'appliquer à l'un seulement des domaines de la vie en société. Il est indivisible. On a le « sens civique » ou on ne l'a pas. Au C.L.E.P.R., nous croyons que c'est la notion de fraternité qui, par rapport aux domaines où doit s'exercer ce sens, est la plus « recouvrante ». On peut sensibiliser des jeunes à partir du fait raciste, ou à partir des problèmes du quatrième âge, ou à partir de l'environnement, de la pollution, etc. Mais on ne peut pas rester à mi-chemin. On se fait fraternel, ou on s'y refuse. On ne peut pas être fraternels... avec des restrictions... ou des « apartheid ».

Puissent les enseignants et éducateurs qui liront ces lignes, alors que le Congrès du M.R.A.P. approche, reconnaître qu'il y a là pour eux une tâche exaltante autant que nécessaire. Nous les appelons à en discuter au Congrès et plus tard, — pourquoi

Morton Sobell

ON CONDAMNE BIEN LES INNOCENTS

18 ANNÉES DE PRISON POUR AVOIR ÉTÉ L'AMI DE JULIUS ET ETHEL ROSENBERG

Morton Sobell raconte sa vie d'Américain pauvre et d'homme de gauche, son enlèvement à Mexico, le procès Rosenberg-Sobell, sa condamnation à 30 ans de prison, le destin du couple Helen Morton, le combat d'Helen pour la libération de son mari et la réhabilitation des Rosenberg, ses 18 années de détention dont 5 à Alcatraz - Réflexions sur son destin.

Prix : 39 F. EDITIONS HIER & DEMAIN

Ce livre peut être commandé à « Droit et Liberté » en joignant 3 F de port 120, rue Saint-Denis, 75002 Paris, C.C.P. 6070-98 Paris

pas ? — dans un nouveau Colloque du M.R.A.P.

Mais que chacun commence par le B.A.-B.A. J'ai noté cette réflexion récente d'une enseignante : « Que chaque directrice de maternelle sache appeler les enfants par leur nom (et leur prénom, surtout) et leur dire bonjour dans sa langue. » Il ne faut pas faire fi des humbles éléments d'une pédagogie du cœur.

Jean PIHAN.

« Education à la Fraternité » est la rubrique mensuelle du Centre de liaisons des éducateurs contre les préjugés raciaux (C.L.E.P.R.).
Le C.L.E.P.R. développe ses activités : en organisant des rencontres et des débats entre éducateurs, en favorisant l'échange d'expériences entre enseignants, en leur fournissant de la documentation.
Président d'honneur : Marc-André Bloch. Présidence : Yves Boulongne, Jean Pihan, Olga Wormser-Migot.
Montant de la cotisation :
Membre actif : 10 F (donnant droit aux deux numéros annuels de Droit et Liberté où paraît un dossier de 8 pages réalisé par le C.L.E.P.R.), cette cotisation minimale étant portée à 5 F pour les abonnés de Droit et Liberté.
Membre donateur : 20 F. Membre bienfaiteur : à partir de 30 F.
Adresser les adhésions à Mlle Renée Babouène, 56, rue Lamarck, Paris-10^e, avec un chèque postal (3 volets) à l'ordre de Mlle Babouène, institutrice - C.L.E.P.R. (C.C.P. 18 177 35, Paris).

DU CÔTÉ DE BARBÈS...



un nouvel ouvrage
des éditions
droit & liberté

dans le cadre de la
bibliothèque
antiraciste™

77 pages dont 35 photos
22 F + 3 F de port

PASSEZ NOS COMMANDES DES MAINTENANT

à DROIT ET LIBERTÉ 120, rue Saint-Denis -
Paris 75002 - C.C.P. : 6070 - 98 PARIS



mode enfantine

RAINETT
PARIS

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en TRESSE MAIN

Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48

6 largeurs différentes

(9°) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M° Saint-Lazare - Trinité)

(6°) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M° Sèvres - Babylone)

(10°) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M° Château-d'Eau)

Magasins ouverts tous les lundis



ABONNEZ-VOUS
à
DROIT ET LIBERTÉ



tricosim

41 RUE DU SENTIER PARIS 2°

TÉLÉPHONE 233.82.43

TOUTE LA MAILLE

Spécialiste bord-côte et garniture tricot